

# Agir pour la mixité sociale et scolaire au collège

Retours d'expériences et projets  
des territoires pilotes

**Dossier de présentation**

Mardi 13 décembre 2016



## Édito



La mixité sociale ne se décrète pas. Elle ne s'impose pas. On peut le regretter. On ne peut pas l'ignorer. Sinon, on s'enferme dans des querelles idéologiques sur la carte scolaire : certains la veulent plus rigide, au risque de figer des situations de ségrégation et d'interdire la mobilité sociale ; d'autres veulent l'assouplir ou la supprimer, avec les conséquences qui ont été dénoncées par la Cour des Comptes sur l'aggravation des inégalités.

Ce n'est donc pas la carte qui changera le territoire mais le territoire qui fera évoluer la carte. La mixité sociale se construit, patiemment, collectivement, en concertation avec l'ensemble des personnes concernées. Cela va des personnels de l'Éducation nationale jusqu'aux

élèves et à leur famille, en passant par les élus et tous les acteurs susceptibles d'être mobilisés sur le terrain, mais également par les chercheurs.

Telle est la conviction qui fonde la méthode que nous mettons en œuvre, celle de l'expérimentation. C'est en nous appuyant, concrètement, sur ce qui se fait sur le terrain et en diffusant les réussites que nous pourrions progresser sur ce sujet. Un sujet complexe qui, chaque fois qu'il est évoqué, charrie bien des craintes et divise alors qu'il devrait nous rassembler. Il le devrait et il le peut.

Nous avons lancé une expérimentation sur 25 territoires pilotes, grâce à l'engagement d'élus de droite comme de gauche, preuve qu'un consensus est possible quand on construit les politiques publiques à partir des réalités de terrain.

La ségrégation sociale n'est pas une abstraction. Ce n'est pas un « ressenti » ou un fantasme. C'est, en France, une réalité dont nous connaissons l'ampleur et la cartographie. Les collèges sont très hétérogènes : si 10 % des collèges accueillent moins de 15 % d'élèves d'origine sociale défavorisée, 10 % en accueillent plus de 63%. Pourtant, nous avons besoin de mixité sociale. Nous en avons besoin, car l'École ne peut transmettre une appartenance commune à la République sur des processus plus ou moins conscients d'exclusion et de ségrégation. Nous en avons besoin car la mixité sociale améliore le niveau des élèves les plus fragiles, sans tirer les autres vers le bas. Il n'y a donc aucun perdant.

Il est important de le dire et de le rappeler. Il est plus essentiel encore de le prouver. C'est une politique de la preuve, fondée sur l'expérimentation et l'évaluation des résultats, que nous développons aujourd'hui. Il est urgent que la mixité sociale ne soit plus un souhait ou une injonction pour devenir une réalité : nous cesserons alors d'instaurer, au cœur de cette École qui doit nous réunir, des frontières qui, pour être invisibles, n'en ont pas moins des conséquences bien réelles. Nous mettrons ainsi un terme à cette situation scandaleuse qui conduit des générations d'élèves à grandir dans le même pays, à aller dans une même institution, sans jamais se rencontrer véritablement.

**Najat Vallaud-Belkacem**

Ministre de l'Éducation nationale,  
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

# Sommaire

## Programme

### État des lieux de la mixité sociale et scolaire au collège

### 82 projets engagés pour la mixité sociale

Une démarche construite à partir des acteurs locaux et des besoins des territoires

Le repérage de territoires pertinents pour les actions pilotes de mixité sociale et scolaire au collège

6 retours d'expérience en 2016, 7 projets décryptés pour 2017

« *Agir pour une mixité sociale et scolaire dans les collèges* »  
par Yann Algan

## Biographies des scientifiques

# Programme

## **10 h 00 Introduction de la journée**

Florence Robine, directrice de la Direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco) : les grandes lignes du projet

Fabienne Rosenwald, directrice de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) : rapide état des lieux de la « mixité » dans les collèges

## **10 h 30 Revue de projets expérimentaux**

Présentations de différents exemples concrets : re-sectorisation, secteurs multi-collèges, état matériel d'un établissement, carte des formations

## **12 h 00 Présentation de l'accompagnement scientifique du projet**

par Élise Huillery, professeure d'économie à l'université Paris-Dauphine et Axelle Charpentier, département d'économie de Sciences Po

## **12 h 20 Discours de Najat Vallaud-Belkacem**

ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Pause déjeuner

## **14 h 30 Table ronde : Quelle mobilisation sur les territoires pour faire avancer la mixité ?**

Joël Mathurin, préfet de la Nièvre ; Françoise Moulin-Civil, rectrice de l'académie de Lyon ; Hervé-Jean Le Niger, Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) ;

Jean-Luc Strugarek, directeur académique des services de l'Éducation nationale (Dasen) de Meurthe-et-Moselle ;

Philippe Tournier, secrétaire général du syndicat national des personnels de direction de l'Éducation nationale (Snpsden)

## **15 h 30 Ateliers : retours d'expériences sur les diverses solutions mises en œuvre**

- Secteurs multi-collèges et affectation des élèves
- Modification de la sectorisation
- Actions sur l'offre des formations

# État des lieux de la mixité sociale et scolaire au collège

## La composition sociale des collèges français

Les professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) du « parent de référence » des collégiens constituent le point de départ de cette étude menée par la Deep (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance) sur la composition sociale de la population des collégiens français.

En 2015 :

- parents de PCS « très favorisées » : 23 % des collégiens ;
- parents de PCS « favorisées » : 12 % des collégiens ;
- parents de PCS « moyennes » : 27 % des collégiens ;
- parents de PCS « défavorisées » : 38 % des collégiens.

**Les collèges de France présentent une très forte hétérogénéité en termes de composition sociale.**

La ségrégation sociale entre collèges est très forte :

- 10 % des collèges accueillent moins de 15 % d'élèves issus de milieux défavorisés ;
- 10 % des collèges accueillent plus de 63 % d'élèves issus de milieux défavorisés.

## Répartition des collèges par proportion d'élèves de milieu défavorisé, à la rentrée 2015

	Part des élèves de milieu défavorisé (en %)	Nombre de collèges	1 <sup>er</sup> décile (en %)	1 <sup>er</sup> quartile (en %)	Médiane (en %)	3 <sup>e</sup> quartile (en %)	9 <sup>e</sup> décile (en %)
Public	42,5	5 251	22,7	32,2	43,2	54,2	65,3
Privé	20,1	1 639	5,9	12,5	22	32,8	43,2
Ensemble	37,8	6 890	14,6	25,8	38,6	50,8	62,7

**Champ** : collèges de France hors Mayotte, secteurs public et privé sous contrat. **Source** : MENESR-Depp, Système d'information scolaire.

**Note de lecture** : dans le public, le pourcentage d'élèves issus de milieux défavorisés est en moyenne de 42,5 %. 10 % des collèges publics accueillent moins de 22,7 % d'élèves issus de milieux défavorisés (valeur du 1<sup>er</sup> décile) et 10 % en accueillent plus de 65,3 % (valeur du 9<sup>e</sup> décile).

**Cette hétérogénéité de composition sociale n'est pas identique dans le public et dans le privé :**

- La moitié des collèges publics accueille plus de 43 % d'élèves issus de milieux défavorisés
- Seulement un collège privé sur dix est dans ce cas, c'est-à-dire accueille plus de 43 % d'élèves issus de milieux défavorisés

## **Mixité sociale dans les collèges et ségrégation sociale**

La mixité sociale désigne ici le degré avec lequel des établissements scolarisent, en leur sein, des élèves de milieux sociaux différents. Pour la mesurer et en tirer des analyses, il est très important de disposer d'indicateurs de qualité, documentés et objectifs et déclinables à des niveaux territoriaux fins. La Depp contribue au débat public et au pilotage en publiant plusieurs articles de chercheurs dans sa revue *Éducation & Formations*.

Plusieurs indices statistiques permettent de mesurer la ségrégation sociale entre les collèges. L'indice utilisé doit rester lisible, il doit être robuste pour des comparaisons dans le temps, entre les établissements et entre les académies, il doit être décomposable selon des regroupements tels que le secteur de scolarisation (public/privé) pour quantifier son rôle dans la ségrégation sociale. Prenons l'indice d'entropie qui possède ces propriétés. Il tient également compte des quatre catégories sociales (très favorisée, favorisée, moyenne, défavorisée).

L'indice d'entropie correspond à une moyenne pondérée (par la taille de chaque collège) des écarts entre la diversité sociale des collèges et celle de la population de référence, normalisés par cette dernière.

- Il est compris entre 0 (aucune ségrégation, la distribution des groupes sociaux dans chaque collège correspond à celle de l'académie).
- 1 (ségrégation maximale, qu'on observerait si les groupes n'étaient jamais mélangés dans les collèges).

Ainsi, la valeur de cet indicateur est comprise entre 0 et 1. Plus il est élevé, plus les écarts sociaux entre les collèges sont importants et plus leur population est homogène.

La mesure dépend du territoire pris comme référence : c'est le premier choix à faire. Ainsi, les résultats de cette mesure existent bien sûr si l'on considère l'ensemble du territoire français. Mais ces résultats sont plus intéressants si l'on passe à un échelon plus local.

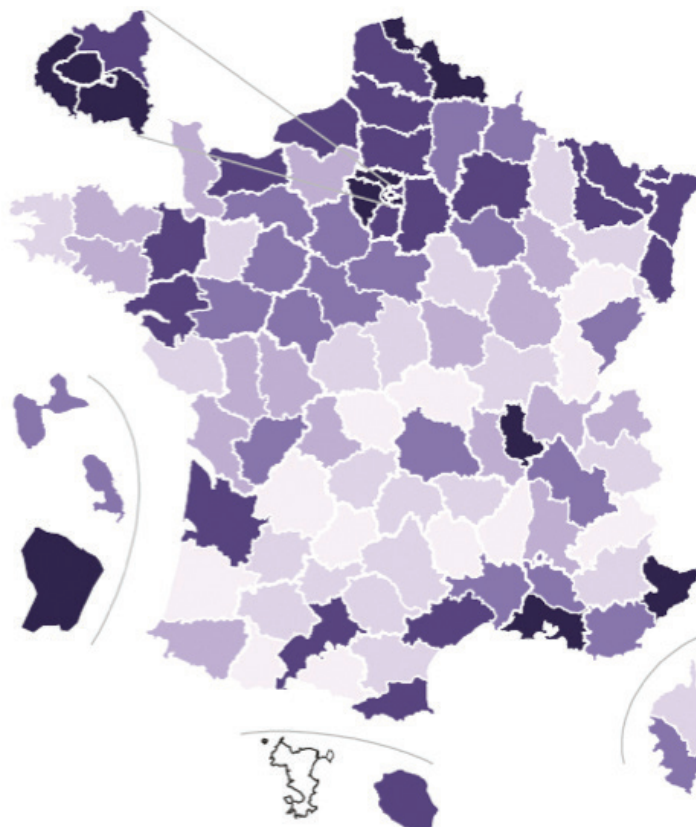
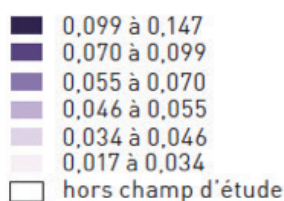
## Un exemple au niveau départemental : les départements de la Somme et des Vosges

La composition sociale moyenne des collégiens de ces deux départements est très semblable.

L'indice de ségrégation (H) permet de montrer que les collèges de la Somme sont beaucoup plus ségrégués que ceux des Vosges.

		Part de collégiens de catégorie... (en %)				Indice d'entropie H (ensemble des collèges)
		Très favorisée	Favorisée	Moyenne	Défavorisée	
Départements	Vosges	14,8	13,1	24,6	47,6	0,038
	Somme	15,6	11,0	24,7	48,7	0,087
Académies	Grenoble	24,7	14,5	27,1	33,6	0,054
	Lyon	27,0	13,6	23,8	35,6	0,092
France hors Mayotte		<b>22,7</b>	<b>12,5</b>	<b>26,9</b>	<b>37,8</b>	0,097

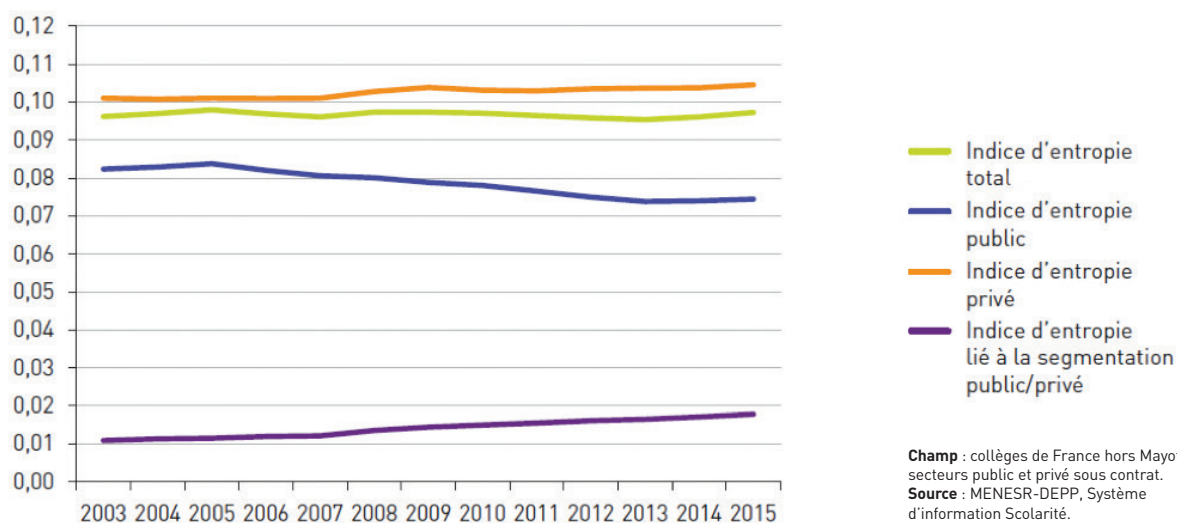
## La ségrégation est plus forte en milieu urbain



**Champ** : collèges de France hors Mayotte, secteurs public et privé sous contrat.  
**Source** : MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité.

## Évolution de l'indice d'entropie et de ses composantes, France, 2003-2015

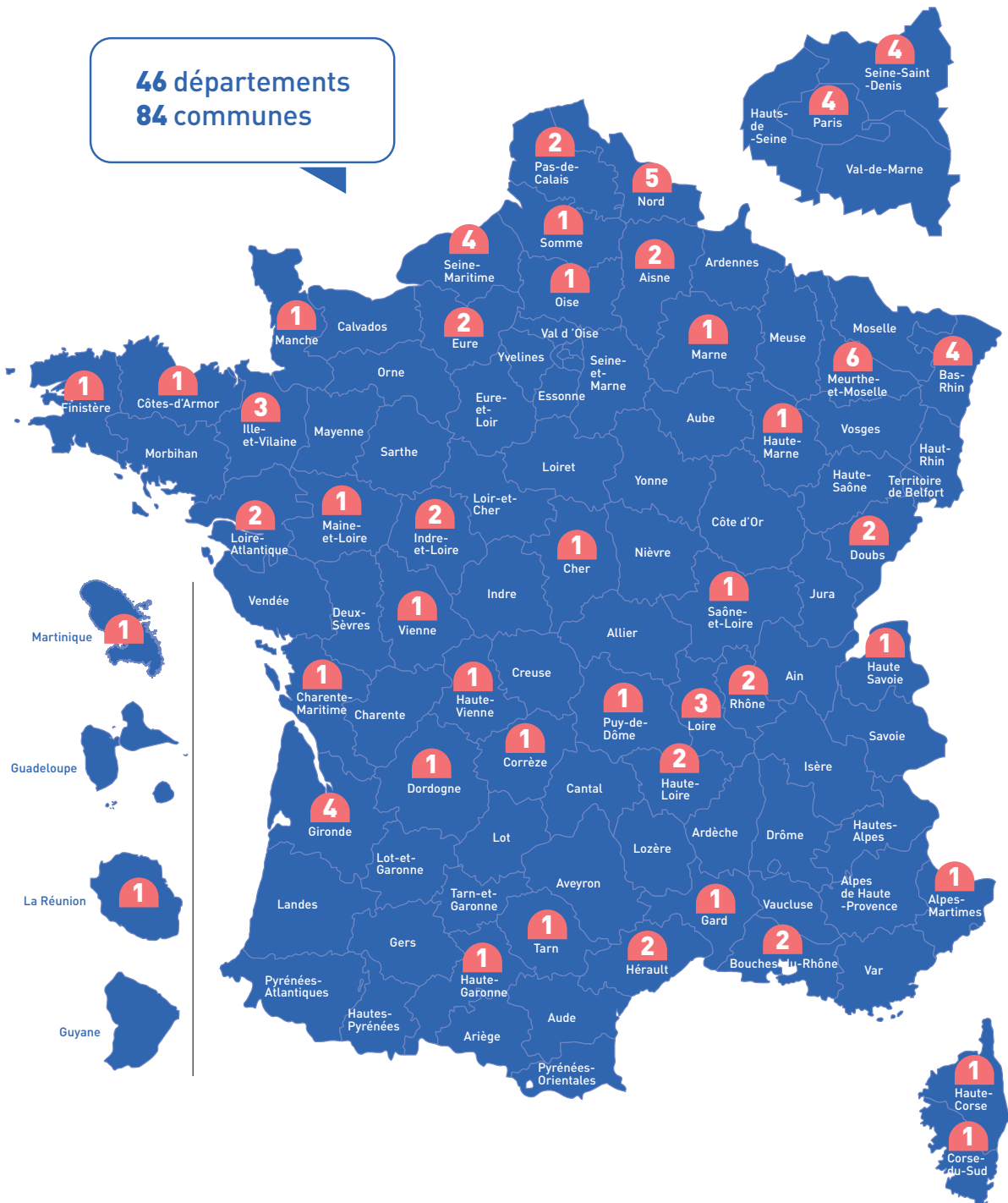
Le niveau de ségrégation sociale dans les collèges est stable depuis 2003.



La stabilité de l'indice d'entropie totale depuis 2003 masque deux évolutions en sens contraire : la ségrégation parmi les collèges publics a diminué et cette baisse a permis de compenser la hausse des écarts de composition sociale entre secteurs public et privé (mesurée par l'indice d'entropie liée à la segmentation public/privé).



# 82 projets engagés pour la mixité sociale



## Une démarche construite à partir des acteurs locaux et des besoins des territoires

La grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République engagée depuis janvier 2015, comme les conclusions du comité interministériel « égalité-citoyenneté » du 6 mars 2015, ont fait de la mixité sociale dans les collèges un objectif majeur de l'action gouvernementale.

### **Pourquoi le renforcement de la mixité sociale dans les collèges est-il un objectif ?**

L'enjeu de la mixité sociale est central pour la réussite des élèves, notamment les plus fragiles, comme pour le sentiment d'appartenance de tous les enfants de France à la République. Les meilleurs élèves n'y perdent pas non plus : ils ne sont pas pénalisés scolairement et la mixité sociale constitue un enrichissement pour leur construction individuelle et citoyenne.

Le rapport *Grande pauvreté et réussite scolaire* (mai 2015) de l'inspecteur général Jean-Paul Delahaye a mis en lumière les conséquences de la grande pauvreté à l'École sur l'échec scolaire, lui-même aggravé par la ségrégation sociale qui affecte un trop grand nombre d'établissements. Deux récents rapports du Conseil national de l'évaluation du système scolaire (Cnesco) ont permis de dresser un état des lieux de la mixité sociale dans les collèges français et de présenter les expériences internationales. Ces différents travaux complètent les études menées par la Depp en lien avec l'Insee, qui établissent précisément les indicateurs de ségrégation qui peuvent être utilisés à l'échelle territoriale.

### **Cadre réglementaire**

La loi du 8 juillet 2013 a ouvert la possibilité de créer des secteurs multicollèges pour favoriser la mixité scolaire et sociale, à l'initiative exclusive des départements, seuls compétents en matière de sectorisation.

Ainsi, l'article L. 213-1 du Code de l'éducation prévoit désormais que « lorsque cela favorise la mixité sociale, un même secteur de recrutement peut être partagé par plusieurs collèges publics situés à l'intérieur d'un même périmètre de transports urbains ». Le décret du 5 juillet 2014 et la circulaire du 7 janvier 2015 précisent les modalités de mise en œuvre de cette mesure.

# Agir pour la mixité sociale et scolaire au collège

Dans ce contexte, Najat Vallaud-Belkacem a décidé d'engager une démarche formalisée pour renforcer la mixité sociale dans les collèges, à partir de la mise en œuvre de ces dispositions nouvelles.

**La singularité de cette démarche repose sur une logique de construction à partir des acteurs et des besoins des territoires, le ministère se positionnant en impulsion et en appui de l'initiative locale.**

C'est une inversion importante de la logique qui a souvent prévalu par le passé, avec des résultats limités, voire négatifs comme lors de l'assouplissement de la carte scolaire mis en œuvre en 2007.

## **Bilan de l'assouplissement de la sectorisation en 2007**

Le rapport de la Cour des comptes de 2009, l'étude du SNPDEN de 2010, comme le rapport de l'école d'économie de Paris de 2012 (Cepremap – Julien Grenet, Gabrielle Fack) convergent pour souligner la fragilisation des établissements déjà en difficulté (hausse de l'éviction) et la déstabilisation des collèges moyens.

La mixité n'est pas seulement un enjeu de sectorisation. Les études ont montré qu'il n'existe pas de mesure globalement vertueuse : la libéralisation sans règle aggrave les inégalités, tandis qu'une trop grande rigidité empêche de les réduire.

**L'objectif de cette démarche est donc de mobiliser les territoires pour faire émerger des solutions concrètes et pragmatiques en faveur de la mixité dans les collèges.**

## Le repérage de territoires pertinents pour les actions pilotes de mixité sociale et scolaire au collège

Les problématiques de concurrence entre les collèges se jouent à un échelon encore plus local que celui du département.

Pour agir, il faut définir un territoire pertinent, qui présente les caractéristiques suivantes :

- un ensemble de collèges, pas trop nombreux, entre lesquels vont s'exercer le choix des familles (collège public du secteur, demande de dérogation pour un autre collège public, collège privé) ;
- un territoire avec une échelle de distance/temps qui rend réaliste les déplacements des élèves ;
- un ensemble de collèges significativement « ségrégués » entre eux. Cela signifie que les différences entre la composition sociale de chaque collège et la composition sociale moyenne des collégiens du territoire est importante.

Les acteurs de terrain dans les territoires pilotes ont ainsi disposé de deux outils cartographiques d'aide à la décision fournis par le ministère :

- le premier permet de voir sur la carte d'un territoire la localisation des collèges les uns par rapport aux autres sous forme d'histogramme scolaire ;
- le second permet de visualiser précisément l'adresse des élèves scolarisés dans un collège.

L'objectif était de mieux cerner les territoires sur lesquels l'action locale pourrait conduire à renforcer la mixité sociale à l'intérieur des établissements et de voir quelles sont les zones réelles d'attraction des collèges publics et privés, avec les effets éventuels de concurrence ou d'évitement.

Ces outils ont été enrichis dans les académies par les services statistiques académiques avec des données locales et de nombreuses analyses.

Ce sont tous ces outils cartographiques et analyses qui ont permis d'enrichir les échanges entre le DASEN, le président du conseil départemental et le maire de la commune concernée.

## 6 retours d'expérience en 2016, 7 projets décryptés pour 2017

### À LA RENTRÉE 2016

## Nancy, académie de Nancy-Metz : création d'un secteur multi-collèges et action sur l'offre de formation

### COLLÈGES CONCERNÉS

- Frédéric Chopin
- Georges Guynemer

### SITUATION DU TERRITOIRE

Le territoire de Nancy-ville apparaît comme favorisé socialement. Il comprend 13 collèges publics et privés qui scolarisent 5 041 élèves. Dans ce territoire, plus d'un élève sur trois est issu d'un milieu très favorisé (34,9%) et moins d'un élève sur quatre d'une PCS défavorisée (24,6%).

Le collège Chopin apparaît comme plus favorisé que le collège Guynemer, il est caractérisé par une forte représentation des PCS très favorisées (plus du tiers des élèves), qui coexiste avec une proportion assez élevée d'élèves de PCS moyennes et défavorisées.

Le collège Guynemer se caractérise par une forte proportion d'élèves de PCS défavorisées (supérieures à 40%), une proportion également importante d'élèves de PCS moyennes (un tiers des élèves environ) et seulement un quart des élèves provenant des catégories de PCS favorisées.

### ENTRÉE EN VIGUEUR

- Rentrée 2016

### PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHÉ

Création de secteurs multi-collèges permettant l'affectation d'une part importante des effectifs

élèves de CM2 de l'école d'immersion franco-anglophone Jean Jaurès vers le collège Guynemer qui assure, depuis la rentrée 2016, la poursuite au collège du dispositif bilingue.

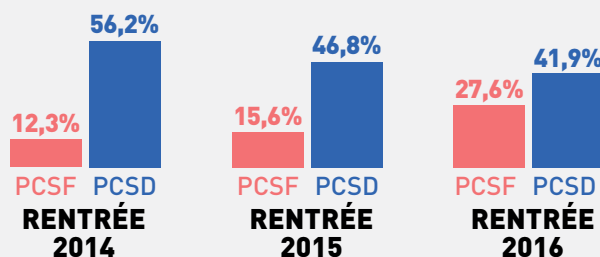
### OBJECTIFS ATTENDUS

L'objectif est de travailler sur l'attractivité du collège Guynemer par l'affectation d'une part importante des effectifs de l'école Jean Jaurès (effectifs considérés comme sociologiquement plus favorisés car résidant dans un quartier proche de Chopin).

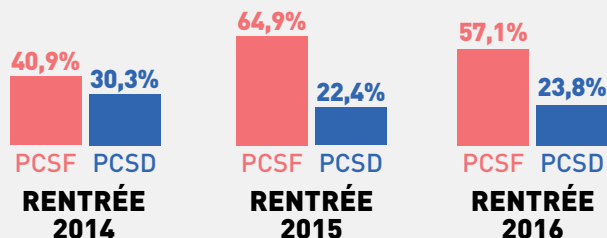
### RÉSULTATS OBSERVÉS

Les données présentes dans le tableau traduisent la situation à l'entrée en 6<sup>e</sup>.

#### COLLÈGE GEORGES GUYNEMER

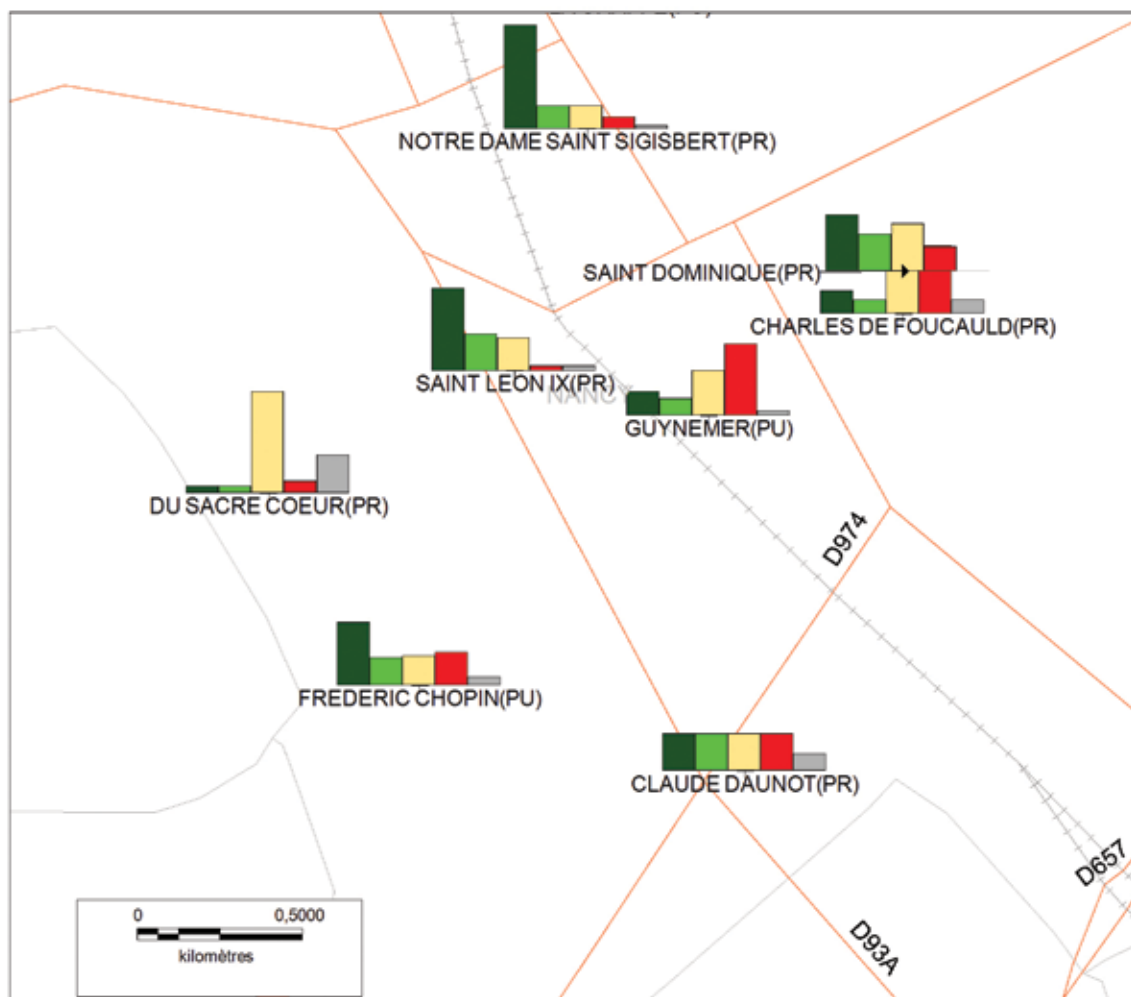


#### COLLÈGE FRÉDÉRIC CHOPIN



**Collèges du territoire de Nancy : Frédéric Chopin et Georges Guynemer - rentrée scolaire 2016-2017**

Répartition des entrants en 6<sup>e</sup> hors Segpa selon la PCS du responsable



Source : APAE

**Légende :**

- Limites de commune
- Réseau routier
- Réseau ferré
- Réseau hydrographique

**PCS du responsable**

- Favorisé A
- Favorisé B
- Moyen
- Défavorisé
- NR

## À LA RENTRÉE 2016

# Redon, académie de Rennes : création d'un secteur multi-collèges

## COLLÈGES CONCERNÉS

- Beaumont
- Bellevue
- Saint Joseph

## SITUATION DU TERRITOIRE

Le secteur de recrutement des collèges de Redon couvre trois départements.

## ENTRÉE EN VIGUEUR

- Rentrée 2016

## PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHÉ

Secteur multi-collèges. Convention avec le collège privé (participation à l'observatoire de l'évolution de la mixité).

## OBJECTIFS ATTENDUS

Homogénéiser à terme la composition sociale des collèges. Améliorer la réussite éducative et le climat scolaire.

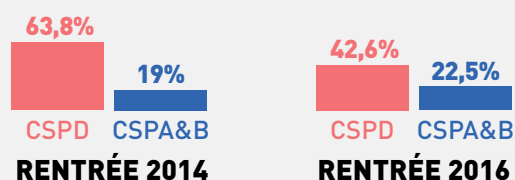
## RÉSULTATS OBSERVÉS

Pour cette première année de mise en œuvre, le secteur multi-collèges a profité au collège Bellevue, le plus ségrégué. Il enregistre une augmentation significative de ses effectifs (+ 32 élèves par rapport à la rentrée 2015) et le constat

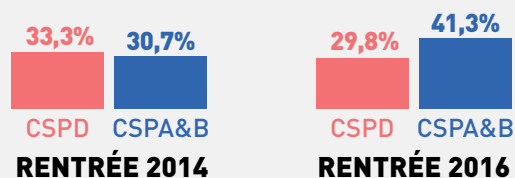
est supérieur à la prévision (+ 5 élèves). En 2015, le réseau public scolarisait 61,4 % des élèves de 6<sup>e</sup> du secteur, il en scolarise 62,4 % à la rentrée 2016. Il n'y a pas eu de fuite vers le privé à cette rentrée.

Nous observons un rééquilibrage du profil social des trois collèges. Ce rééquilibrage s'est réalisé pour une bonne part spontanément grâce à la procédure d'affectation. Seulement une petite dizaine d'élèves ont eu une affectation différente du choix exprimé.

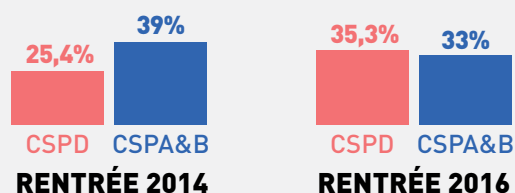
### COLLÈGE BELLEVUE



### COLLÈGE BEAUMONT

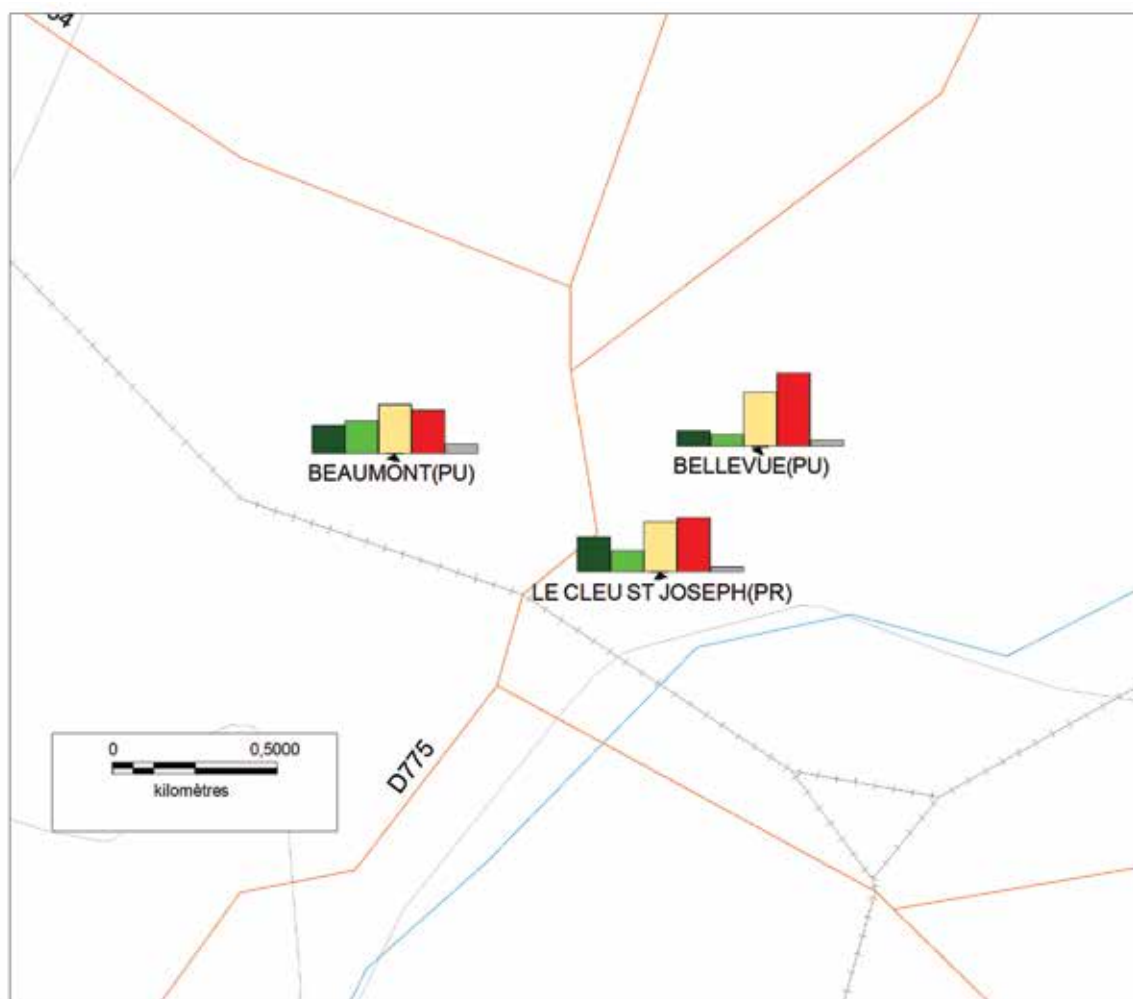


### COLLÈGE SAINT-JOSEPH



### Collèges du territoire de Redon - rentrée scolaire 2016-2017

Répartition des entrants en 6<sup>e</sup> hors Segpa selon la PCS du responsable



Source : APAE

#### Légende :

- Limites de commune
- Réseau routier
- Réseau ferré
- Réseau hydrographique

#### PCS du responsable

- Favorisé A
- favorisé B
- Moyen
- Défavorisé
- NR



## À LA RENTRÉE 2016

# Montpellier, académie de Montpellier : action sur l'offre de formation

## COLLÈGE CONCERNÉ

- Las Cazes (renommé Simone Veil à la rentrée 2016)

## SITUATION DU TERRITOIRE

Le nord-ouest de Montpellier concentre plusieurs établissements en REP+. Malgré une équipe enseignante fortement mobilisée dans des projets exigeants, des pédagogies innovantes, l'image du collège était dégradée. Il souffrait d'une comparaison constante avec d'autres établissements de la ville. Les demandes de dérogations étaient très nombreuses et les effectifs très en-deçà des capacités. La carte scolaire lui permet d'accueillir jusqu'à 800 élèves, alors qu'il scolarisait moins de 400 élèves.

## ENTRÉE EN VIGUEUR

- Rentrée 2016

## PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHÉ

L'idée de modifier la sectorisation n'a pas été retenue. Le secteur de recrutement du collège Simone Veil est en effet déjà mixte, composé d'écoles en éducation prioritaire et d'autres qui n'y sont pas.

L'objectif, partagé par l'académie de Montpellier et le Conseil départemental de l'Hérault, a été de proposer des parcours de réussite pour tous les élèves qui seront scolarisés au collège

et qui pourront appartenir à son secteur ou venir d'autres secteurs afin de bénéficier des enseignements offerts dans l'établissement.

### Inscrire les parcours des élèves dans l'ère du numérique

À la rentrée, le collège devient le troisième collège numérique de l'Hérault. Le Conseil départemental s'est engagé à le doter des équipements nécessaires et à permettre à tous les élèves de 5<sup>e</sup> de disposer d'une tablette. Les enseignants pourront déployer toutes les ressources du numérique, levier puissant pour la mise en œuvre des enseignements, pour l'appropriation par les élèves des contenus d'apprentissage, pour l'accès à l'autonomie pour leur émancipation.

### Le sport, vecteur d'épanouissement et de réussite

Sur un territoire au palmarès sportif reconnu au niveau national, le collège Simone Veil s'inscrit résolument dans une démarche de parcours sportifs, en partenariat avec des clubs professionnels et des associations. Tous les élèves, quel que soit leur niveau, filles et garçons, peuvent s'y retrouver et partager les valeurs du sport. Parmi les partenaires qui ont souhaité travailler avec le collège, le Basket Lattes Montpellier Agglomération (BLMA), la ligue régionale de judo, le MHR.

Les classes sportives admettent des jeunes du secteur et hors secteur. Toujours dans cette même logique de continuité, le lycée Mermoz, qui scolarise déjà des sportifs de très haut niveau, a vocation à accueillir celles et ceux qui souhaiteraient poursuivre dans ces voies d'excellence.

# Agir pour la mixité sociale et scolaire au collège

## **Une offre linguistique diversifiée pour s'ouvrir au monde**

Au-delà de la priorité donnée à la maîtrise de la langue française, le collège Simone Veil propose une offre linguistique diversifiée et ambitieuse, dans une logique de continuité des apprentissages, de l'école élémentaire au lycée. Le collège offre l'enseignement de plusieurs langues :

- l'espagnol, avec un appariement conforté avec un établissement de Barcelone ;
- l'anglais, avec la création d'une section internationale anglo-américaine (le collège travaille en réseau avec le collège voisin, Camille Claudel, les deux établissements proposant ce même parcours).

Les élèves auront la possibilité de continuer dans le lycée de secteur, le lycée Jules Guesde, dont la section internationale anglo-américaine est reconnue pour son excellence.

## **Les arts et la culture au service d'une citoyenneté éclairée**

Une section d'enseignement en arts de la scène et du spectacle (SEASS) a été créée, de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>. Elle propose un parcours structuré et structurant dans les domaines croisés des arts de la scène, permettant à tous les élèves de développer leurs compétences de communication, aussi bien à l'écrit qu'à l'oral, tout en prenant plaisir à travailler sur des projets culturels collectifs.

Remarquablement équipé, le collège dispose d'une véritable salle de théâtre.

Le professeur coordonnateur du projet est également chargé de mission à la DAAC.

## **Se projeter et construire son parcours de réussite**

Pour soutenir l'ambition des élèves à la poursuite d'étude au lycée et dans le supérieur, sont mis en place plusieurs parcours d'excellence dans les domaines scientifiques, techniques ou professionnels, en langues et cultures, en partenariat avec des lycées de Montpellier, des universités et des écoles supérieures.

## **Créer une nouvelle identité fédérative**

Le changement de nom du collège couronne cette démarche consistant à recréer l'identité de l'établissement, sur la base d'un projet d'établissement rénové.

## **OBJECTIFS ATTENDUS**

---

Freiner l'évitement (380 élèves pour capacité de 800).

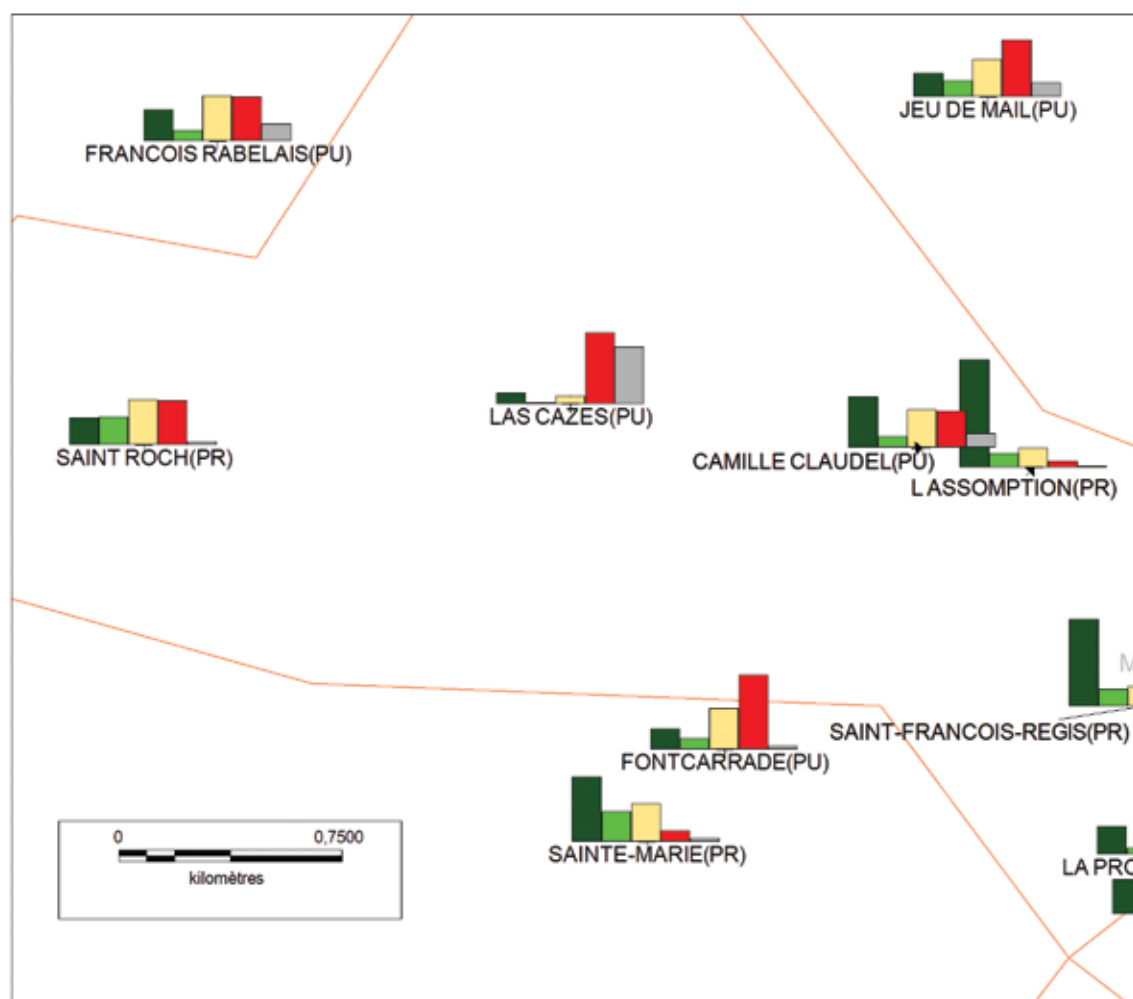
## **RÉSULTATS OBSERVÉS**

---

- Augmentation du nombre d'élèves scolarisés.
- 21 demandes de dérogations « entrantes » pour la rentrée 2016.
- Un sentiment d'appartenance renforcé de la communauté éducative, autour d'un projet dont tous les acteurs sont fiers.





## Collèges du territoire de Montpellier : Las Cazes - rentrée scolaire 2016-2017

Répartition des entrants en 6<sup>e</sup> hors Segpa selon la PCS du responsable



Source : APAE

### Légende :

-  Limites de commune
-  Réseau routier
-  Réseau ferré
-  Réseau hydrographique

### PCS du responsable

-  Favorisé A
-  favorisé B
-  Moyen
-  Défavorisé
-  NR

## À LA RENTRÉE 2016

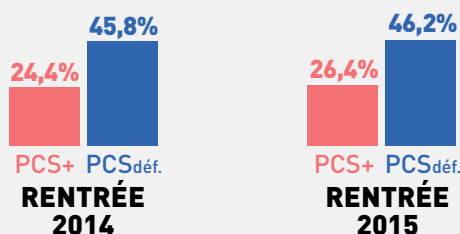
# Strasbourg, académie de Strasbourg : action sur l'offre de formation et modification de la sectorisation

## COLLÈGES CONCERNÉS

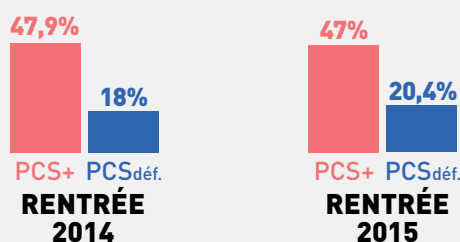
- Vauban
- Esplanade

## SITUATION DU TERRITOIRE

### COLLÈGE VAUBAN



### COLLÈGE ESPLANADE



## ENTRÉE EN VIGUEUR

- Rentrée 2016

## PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHÉ

- Implantation de deux sections internationales au collège Vauban (section internationale allemande et section internationale polonaise, avec la possibilité d'une ouverture supplémentaire à étudier).
- Élargissement du secteur de recrutement du collège de l'Esplanade pour compenser la perte d'environ 60 élèves par niveau.

## OBJECTIFS ATTENDUS

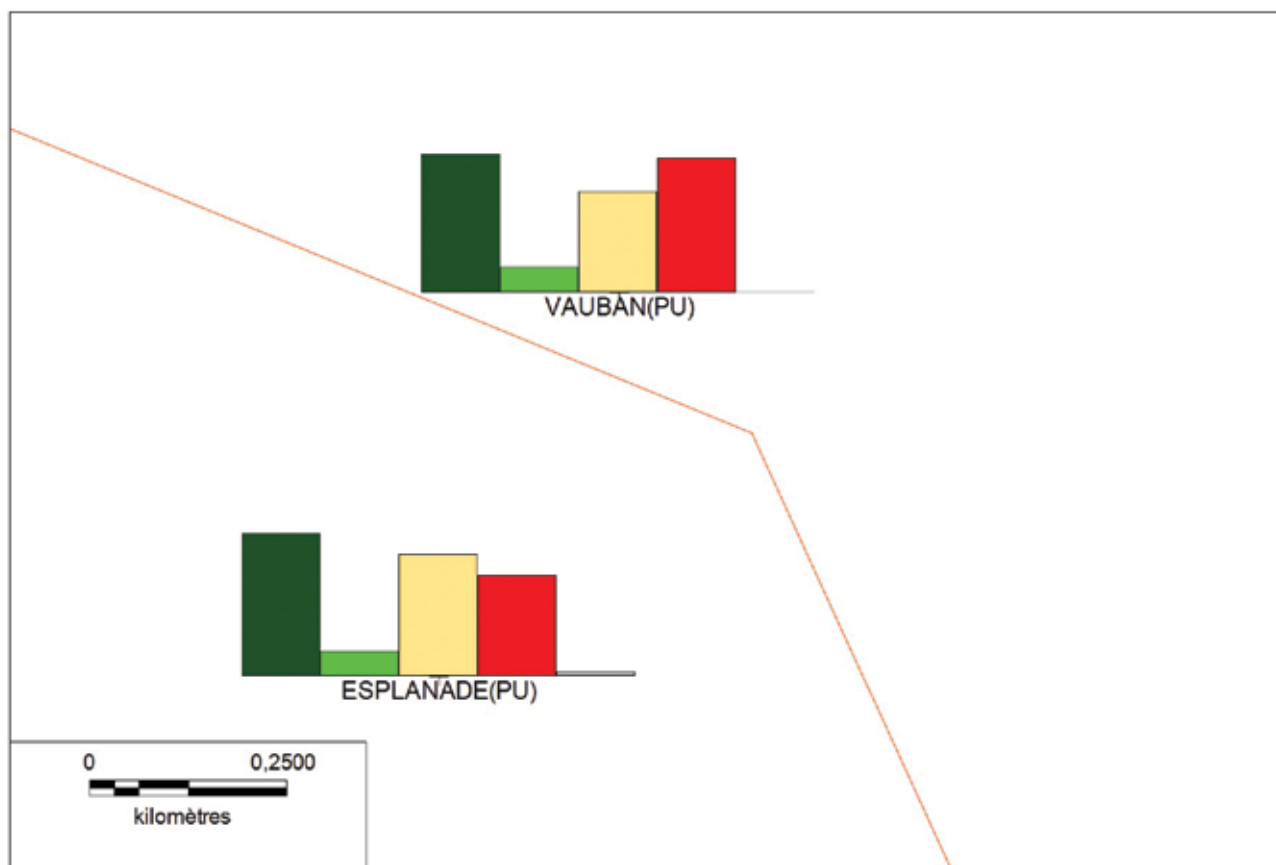
Rééquilibrer les caractéristiques sociologiques des deux collèges.

## RÉSULTATS OBSERVÉS

- Le collège Vauban consolide une image déjà améliorée en trouvant un nouveau dynamisme et renforce son attractivité.
- La proximité géographique de 2 écoles, de 2 collèges et du lycée Marie Curie favorisent dans les même temps les échanges pédagogiques intercycles.
- Dans les 2 collèges, le contact avec les enfants cosmopolites des sections internationales permet de créer parmi les élèves une émulation pour l'apprentissage de langues étrangères et pour le développement de l'ouverture culturelle.

## Collèges du territoire de Strasbourg : Vauban et Esplanade - rentrée scolaire 2016-2017

Répartition des entrants en 6<sup>e</sup> hors Segpa selon la PCS du responsable



Source : APAE

### Légende :

- Limites de commune
- Réseau routier
- Réseau ferré
- Réseau hydrographique

### PCS du responsable

- Favorisé A
- favorisé B
- Moyen
- Défavorisé
- NR

À LA RENTRÉE 2016

## Rive-de-Gier, académie de Lyon : création d'un secteur multi-collèges

### COLLÈGES CONCERNÉS

---

- Louise Michel
- François Truffaut

### SITUATION DU TERRITOIRE

---

Urbain avec des quartiers contrastés, y compris après une restructuration importante de certains d'entre eux, dans une ville industrielle ayant subi de nombreuses crises depuis trente ans.

### ENTRÉE EN VIGUEUR

---

- Rentrée 2016

### PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHÉ

---

Secteur multi-collèges : la mesure concerne les deux écoles qui scolarisent le plus d'enfants

issus de milieux très fragiles. Les familles ont la possibilité de demander l'inscription dans l'un ou l'autre collège de la ville et ce, sans dérogation. En cas de saturation de la capacité d'accueil, l'enfant sera scolarisé dans l'autre collège de la ville.

### OBJECTIFS ATTENDUS

---

Mixité renforcée : rapprocher la répartition des élèves du collège le plus en difficulté de la moyenne communale.

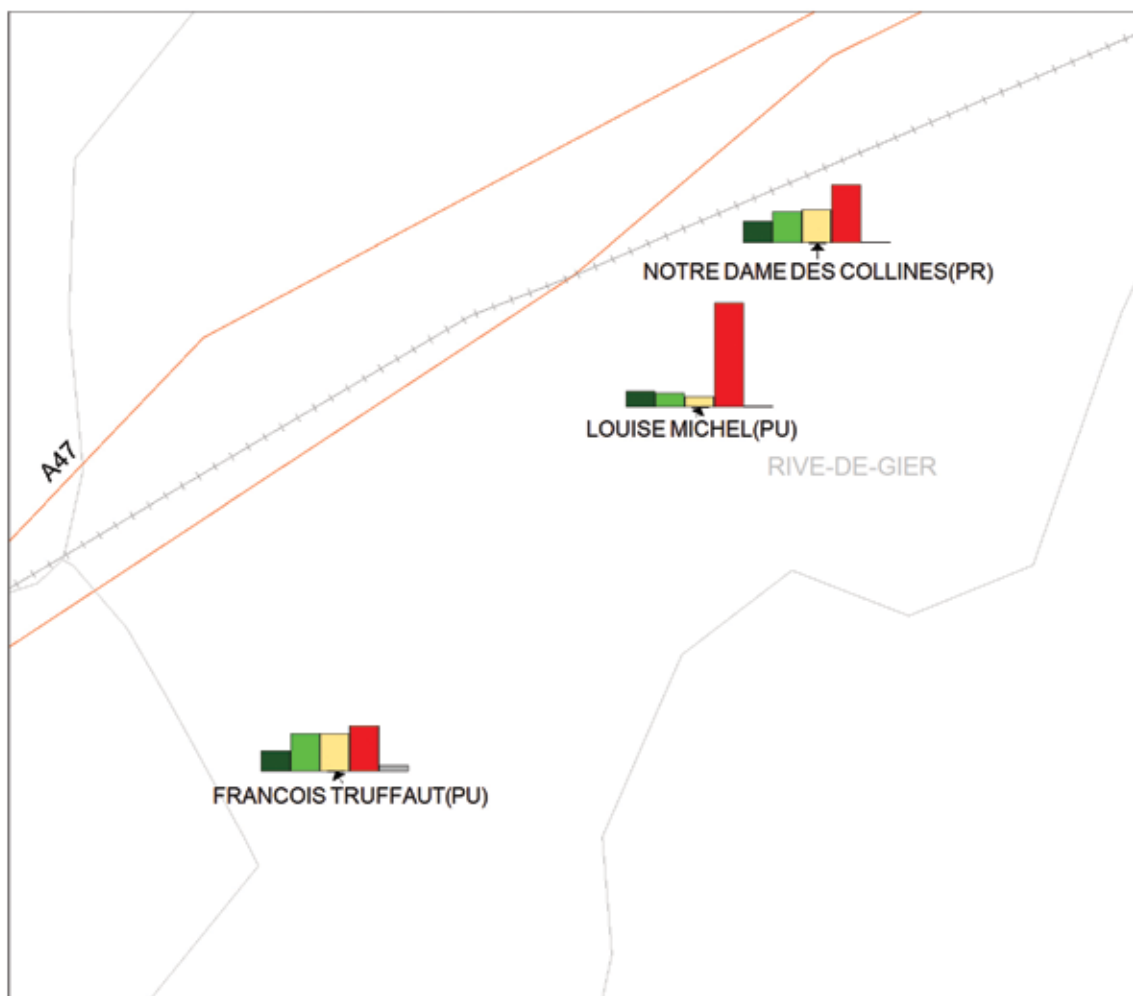
### RÉSULTATS OBSERVÉS

---

Pour la première année, les familles des écoles les plus fragiles ont pu demander l'inscription de leur enfant au collège Truffaut. 23,3% des familles ont fait ce choix. Cela a donc enclenché une dynamique de rééquilibrage social entre les deux collèges. Enfin, le climat est serein dans les deux établissements.

### Collèges du territoire de Rive-de-Gier - rentrée scolaire 2016-2017

Répartition des entrants en 6<sup>e</sup> hors Segpa selon la PCS du responsable



Source : APAE

#### Légende :

- Limites de commune
- Réseau routier
- Réseau ferré
- Réseau hydrographique

#### PCS du responsable

- Favorisé A
- favorisé B
- Moyen
- Défavorisé
- NR

## À LA RENTRÉE 2016

# Brest, académie de Rennes : fermeture d'un collège et création d'un secteur multi-collèges

## COLLÈGES CONCERNÉS

---

- Marly
- Harteloire
- Iroise
- Pen Ar C'hleuz (REP)

## SITUATION DU TERRITOIRE

---

Baisse des effectifs en collège (- 569 élèves en dix ans à Brest). Le collège Kerichen (PCS défavorisées : 34,33%), accueillant 264 élèves et ayant perdu plus des deux tiers de ses effectifs en vingt ans, est situé au sein d'un ensemble de trois lycées regroupant près de 4 000 lycéens et étudiants. La différence notable de composition sociale entre certains collèges publics (REP/ hors REP) et entre réseau public et réseau privé conduit à la proposition de fermeture du collège Kerichen et de création d'un secteur multi-collèges comprenant un collège REP et trois collèges non-REP.

## ENTRÉE EN VIGUEUR

---

- Oct. 2015 : présentation du projet de fermeture et de création du secteur multi-collèges en réunion élus puis en réunion acteurs de l'Éducation nationale et parents.
- Nov.-Déc. 2015-Janv. 2016 : rencontres parents d'élèves, enseignants, délégués départementaux de l'Éducation nationale.
- Janv. 2016 : présentation en assemblée plénière du Conseil départemental.
- Fév. 2016 : présentation en CDEN et CTSD.

- Mars 2016 : arrêté préfectoral de fermeture du collège, communication aux familles sur le secteur multi-collèges et la procédure d'affectation.
- Mai - Juin 2016 : affectation.
- Oct. 2016 : bilan de la campagne 2016 et présentation en CDEN et CTSD de l'affectation à la rentrée des élèves du secteur multi-collèges.

## PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE

---

Secteur multi-collèges : création d'un nouveau secteur composé de quatre collèges (un REP, trois non-REP) pour améliorer la mixité sociale à l'intérieur de chaque collège. Suivre les inscriptions effectives suite à l'affectation en 2016 dans le nouveau secteur multi-collèges.

## OBJECTIFS ATTENDUS

---

Améliorer la mixité dans le réseau public et l'attractivité des collèges évités.

## RÉSULTATS OBSERVÉS

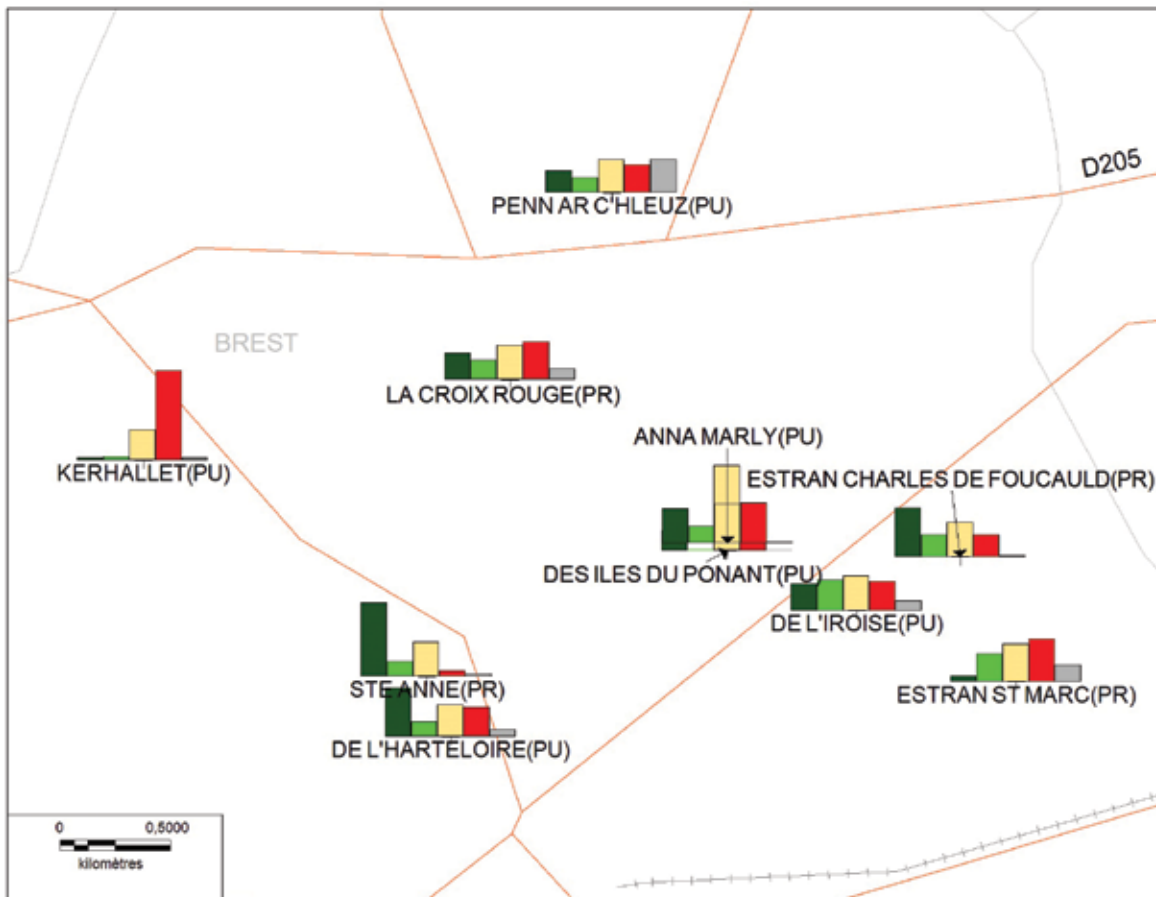
---

Toutes les familles ont obtenu le premier vœu d'affectation, avec peu de report vers le réseau privé. La répartition entre les quatre collèges est plus harmonieuse, y compris pour le collège REP.



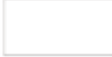



**Collèges du territoire de Brest : Anna Marly, Harteloire, Iroise, Pen Ar Ch'leuz - rentrée scolaire 2016-2017**

Répartition des entrants en 6<sup>e</sup> hors Segpa selon la PCS du responsable



Source : APAE

**Légende :**

-  Limites de commune
-  Réseau routier
-  Réseau ferré
-  Réseau hydrographique

**PCS du responsable**

-  Favorisé A
-  favorisé B
-  Moyen
-  Défavorisé
-  NR

## À LA RENTRÉE 2017

# Castres, académie de Toulouse : création d'un collège et d'un secteur multi-collèges

## COLLÈGES CONCERNÉS

- Collège Jean Jaurès (public)
- Collège les Cèdres (public)
- Collège Jean Monnet (public)
- Collège Notre Dame (privé)
- Collège Barral (privé)
- Collège Jean Baptiste la Salle (privé)

## SITUATION DU TERRITOIRE

Le territoire de la ville de Castres qui comprend 4 quartiers Politique de la ville connaît depuis une dizaine d'années une baisse démographique importante. L'enseignement est assuré au sein de :

- 18 écoles élémentaires (13 publiques et 5 privées sous contrat) ;
- 6 collèges (3 publics et 3 privés) présentant des disparités importantes en terme de professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) des familles des élèves qui y sont accueillis.

La décision du président du Conseil départemental de reconstruire un des collèges publics constitue un enjeu majeur sur ce territoire, qui a contribué de manière concertée (collectivité et Éducation nationale) à engager la démarche « Agir pour une mixité sociale et scolaire dans les collèges ».

## ENTRÉE EN VIGUEUR

- Rentrée 2017

## PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHÉ

La démarche a consisté en plusieurs étapes :

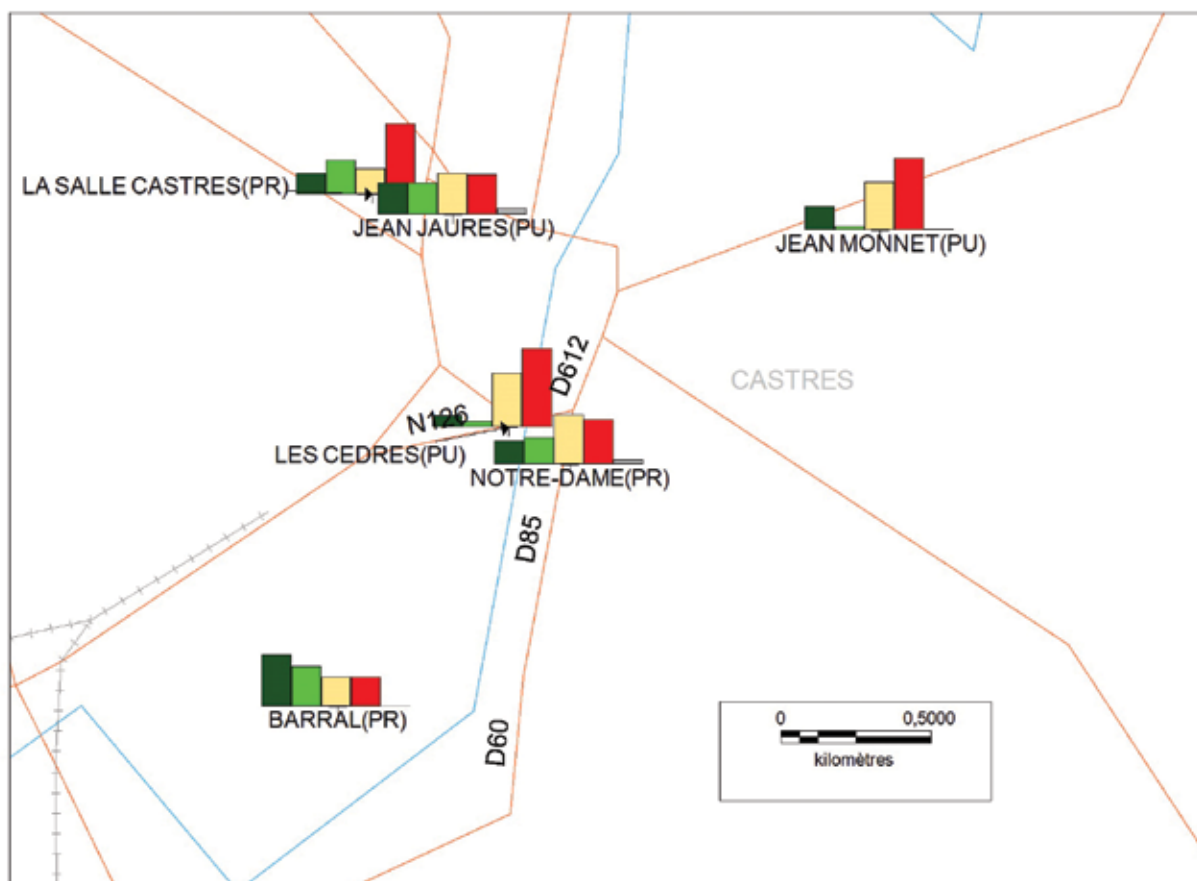
- partager un diagnostic de territoire permettant de légitimer la démarche ;
- mobiliser les acteurs locaux de l'éducation (premier et second degrés), les autorités académiques, les services de l'État, la collectivité territoriale, la direction diocésaine départementale et les familles autour de la problématique ;
- élaborer une stratégie autour du cycle 3 (CM1, CM2 et 6<sup>e</sup>) ;
- proposer des parcours d'élèves qui s'inscrivent dans une expérimentation d'un secteur multi collèges, fondés sur le principe de continuité en cycle 3. Cette démarche a nécessité de faire évoluer la carte des formations des collèges en lien avec des projets d'école.
- mettre en place une politique commune de communication pour les familles du cycle 3 pour tout le territoire ;
- procéder à l'affectation des élèves en privilégiant les demandes des familles qui s'inscrivent dans la continuité des parcours en cycle 3.

## OBJECTIFS ATTENDUS

Créer sur tout le territoire une dynamique commune de cycle 3 dans la perspective d'obtenir au terme de la construction du nouveau collège, une meilleure mixité sociale redonnant une légitime attractivité à chaque établissement.

### Collèges du territoire de Castres - rentrée scolaire 2016-2017

Répartition des entrants en 6<sup>e</sup> hors Segpa selon la PCS du responsable



Source : APAE

#### Légende :

- Limites de commune
- Réseau routier
- Réseau ferré
- Réseau hydrographique

#### PCS du responsable

- Favorisé A
- favorisé B
- Moyen
- Défavorisé
- NR

## À LA RENTRÉE 2017

# Brest, académie de Rennes : action sur l'offre de formation

## COLLÈGE CONCERNÉ

---

- Kerhallet (REP)

## SITUATION DU TERRITOIRE

---

Collège enclavé dans un quartier Politique de la ville et qui présente une importante différence de composition sociale avec les autres collèges publics (REP/hors REP) et avec le réseau privé. PCS défavorisées : Kerhallet 63,34 %, moyenne des collèges publics : 29,33 %, moyenne des collèges privés : 16,54 %.

## ENTRÉE EN VIGUEUR

---

- Octobre 2016 : rencontres avec les élus de la ville et du Conseil départemental, rencontre avec la fédération de parents d'élèves, présentation de la démarche dans les instances départementales (CTSD, CDEN).
- Déc. 2016 : réflexion partenariale pour développer la continuité école-collège pour le collège Kerhallet, renforcer le lien collège-Politique de la ville et parents-écoles-collège.
- Juin 2017 : affectation des élèves.
- Rentrée 2017 : entrée en vigueur.

## PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE

---

Rendre le collège plus attractif avec :

- un projet éducatif « citoyen de la ville », la continuité école-collège, la scolarisation précoce, des projets éducatifs partagés ;
- l'implantation d'une LV2 chinois à la rentrée 2016 (poursuite dans le lycée de secteur) ;
- la proposition de développer des projets culturels ambitieux ;
- l'accompagnement de la ville de Brest et du Conseil départemental par des supports de communication valorisant les projets du collège en direction de toutes les familles d'écoliers du réseau.

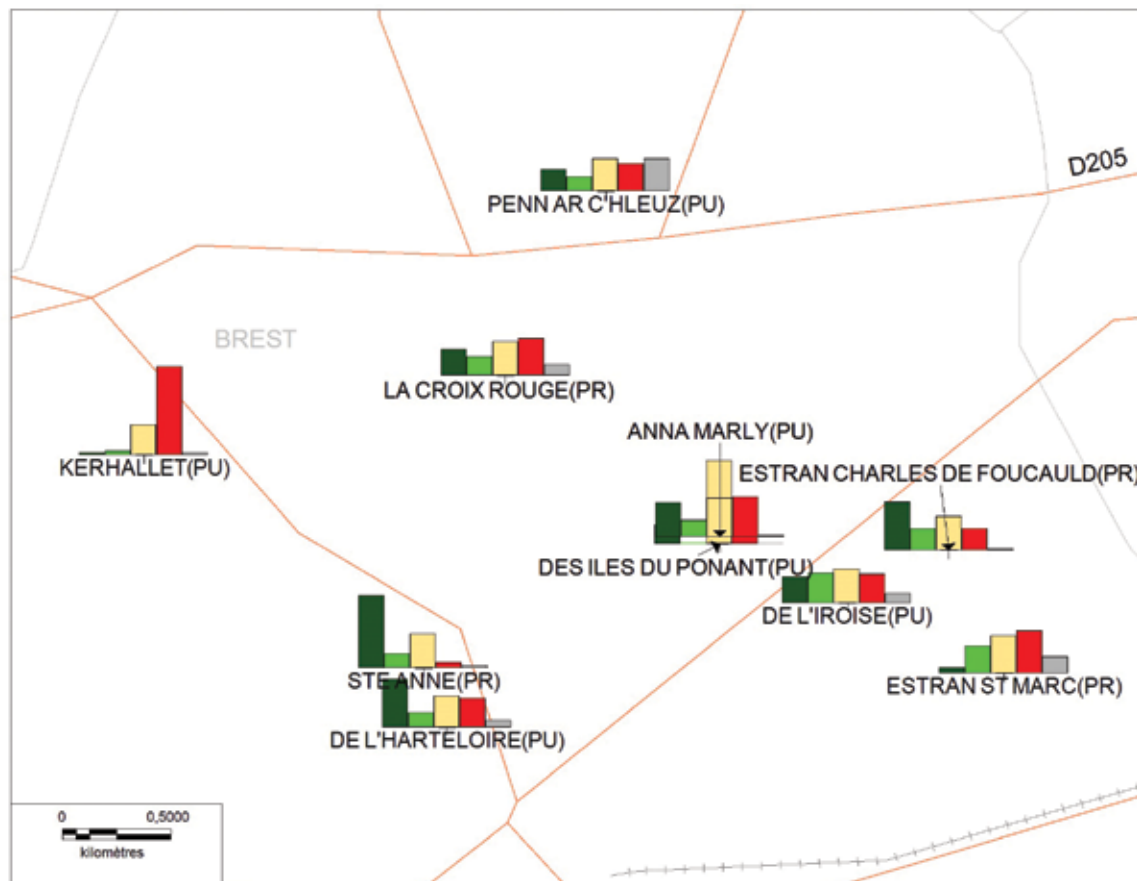
## OBJECTIFS ATTENDUS

---

Améliorer la mixité dans le réseau public et l'attractivité du collège évité actuellement par une partie des élèves de CM2 des écoles du secteur.





## Collèges du territoire de Brest : Kerhallet - rentrée scolaire 2016-2017

Répartition des entrants en 6<sup>e</sup> hors Segpa selon la PCS du responsable



Source : APAE

### Légende :

-  Limites de commune
-  Réseau routier
-  Réseau ferré
-  Réseau hydrographique

### PCS du responsable

-  Favorisé A
-  favorisé B
-  Moyen
-  Défavorisé
-  NR

## À LA RENTRÉE 2017

# Marseille, académie de Marseille : déplacement d'un collège et modification de la sectorisation

## COLLÈGES CONCERNÉS

---

- André Malraux
- Jean Giono
- Stéphane Mallarmé
- Jacques Prévert

## SITUATION DU TERRITOIRE

---

À l'échelle du secteur, on dispose aujourd'hui d'un peu plus de 400 places vacantes, dont près de 200 au collège Prévert. Environ 330 élèves supplémentaires sont attendus d'ici dix ans dont un peu plus de 150 sur le collège Malraux. Le nouveau collège Giono disposera de 400 places supplémentaires à la rentrée 2017. La majorité (70 % ; soit 74 élèves) des collégiens du secteur de Prévert sont scolarisés dans le privé.

## ENTRÉE EN VIGUEUR

---

- Rentrée 2017 (CDEN prévu en janvier 2017)

## PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHÉ

---

Le déplacement du collège Giono sur le nouveau site (dit Fabre d'Églantine) devrait impliquer un accroissement de son attractivité lié aussi à une réorganisation des secteurs scolaires entre Malraux/Giono/Mallarmé/Prévert avec une réflexion avancée sur la mixité sociale et scolaire liée à la nouvelle sectorisation.

Cette réflexion est co-construite par le Conseil départemental et l'Éducation nationale.

Y participent tous les représentants de la communauté éducative.

## OBJECTIFS ATTENDUS

---

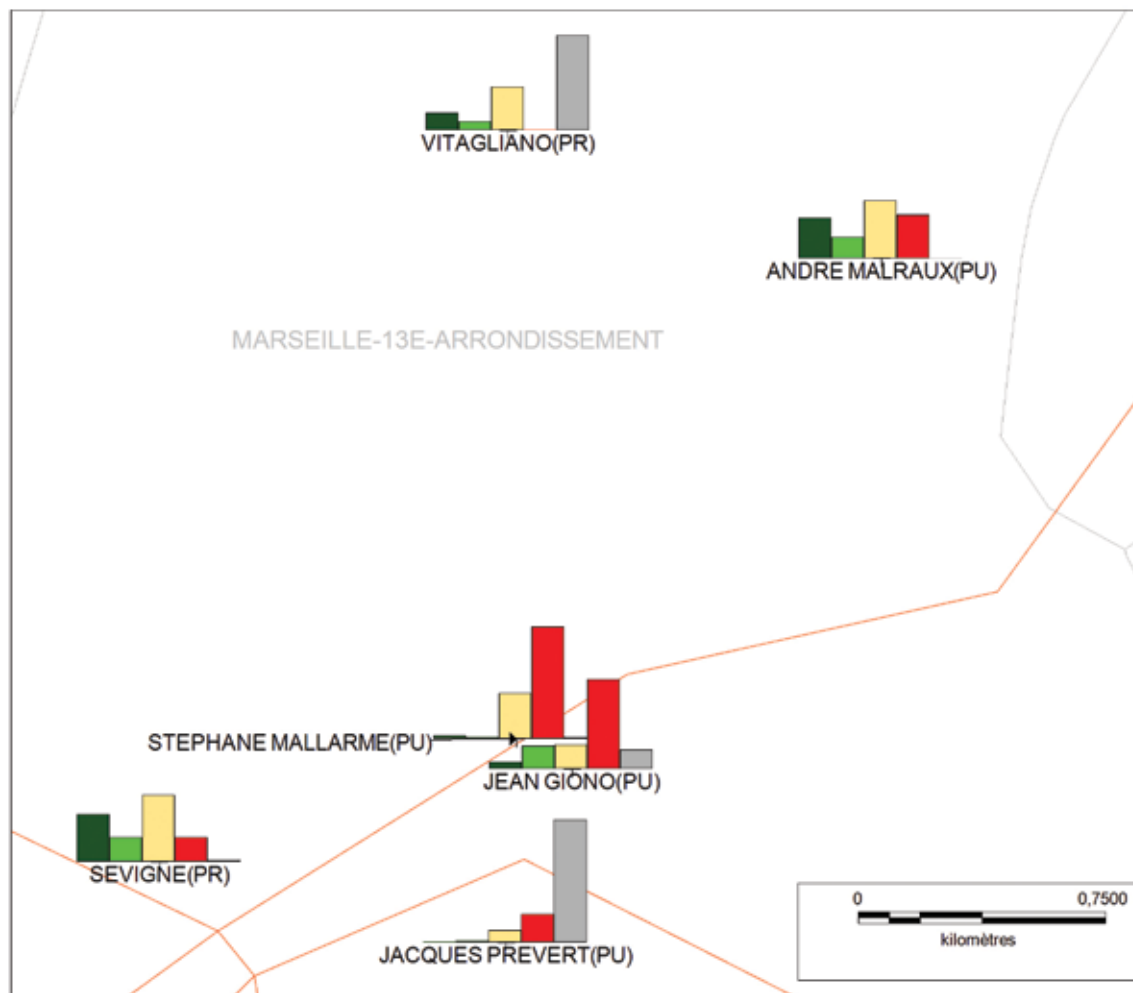
Le secteur de l'école de La Batarelle actuellement divisé sur deux collèges (Malraux et Prévert) serait rattaché au nouveau collège Giono (+ de 50 % PCS favorisée ou très favorisée).

On peut estimer un retour du privé vers un collège public à environ 60 élèves.





Plus globalement sur le secteur concerné, l'opération de rééquilibrage permet de réduire la part de PCS défavorisées dans chacun des collèges, et d'accroître de manière sensible celle des PCS favorisées et très favorisées. La part de PCS défavorisées devrait passer, en fonction des divers développements, à environ 30 % pour le collège Giono.

## Collèges du territoire de Marseille (XIII<sup>e</sup>) - rentrée scolaire 2016-2017

Répartition des entrants en 6<sup>e</sup> hors Segpa selon la PCS du responsable



### Légende :

-  Limites de commune
-  Réseau routier
-  Réseau ferré
-  Réseau hydrographique

### PCS du responsable

-  Favorisé A
-  Favorisé B
-  Moyen
-  Défavorisé
-  NR

## À LA RENTRÉE 2017

# Clermont-Ferrand, académie de Clermont-Ferrand : modification de la sectorisation et action de l'offre de formation

## COLLÈGES CONCERNÉS

- Blaise Pascal
- Jeanne d'Arc
- Lucie Aubrac
- Charles Baudelaire (REP+)
- Roger Quilliot
- Gérard Philipe
- La Charme (REP+)
- Albert Camus (REP+)

## SITUATION DU TERRITOIRE

Le collège Blaise Pascal est le collège public de la ville le plus ségrégué positivement (collège de centre ville avec un taux de PCS très favorisées important). Son secteur de recrutement est par ailleurs actuellement trop restreint au regard des capacités d'accueil fixées à 4 divisions (3 divisions suffiraient pour les seuls élèves du secteur). Un nombre important d'élèves arrivent donc chaque année par dérogation dans ce collège, élèves issus majoritairement de familles favorisées, ce qui accentue la ségrégation sociale.

En outre, trois collèges subissent une stratégie d'évitement : les collèges Charles Baudelaire (REP+), La Charme (REP+) et Lucie Aubrac. Ces collèges cumulent souvent plusieurs dispositifs destinés aux élèves à besoins éducatifs particuliers (UPE2A, SEGPA, ULIS, classe relais).

## ENTRÉE EN VIGUEUR

- Rentrée 2017 pour les toutes premières mesures (voir plus ci-dessous)
- Rentrées suivantes pour la poursuite du travail

## PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHÉ

Un séminaire sur la mixité sociale et scolaire, organisé conjointement avec le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, avec la participation active de la ville de Clermont-Ferrand, a eu lieu en octobre 2016, en présence de représentants de la Depp et du Cnesco. Ce séminaire était ouvert aux corps d'inspection, aux chefs d'établissement, aux représentants des parents d'élèves, aux organisations syndicales, aux représentants de l'enseignement privé sous contrat, aux élus, etc.

Une étude du service statistique de l'académie (SSA) sur les collèges publics et privés sous contrat de Clermont-Ferrand a fait partie des études présentées : elle montre clairement les lieux de ségrégation et les phénomènes d'évitement. Cette étude avait été présentée l'année scolaire dernière au Conseil départemental, à la ville de Clermont-Ferrand, aux principaux et aux IEN de circonscription de Clermont-Ferrand, ainsi qu'à la direction diocésaine.

Le séminaire a dégagé plusieurs pistes, souvent interdépendantes, pour améliorer la mixité sociale



# Agir pour la mixité sociale et scolaire au collège

et scolaire au sein des collèges de la ville :

- révision partielle de la sectorisation ;
- mise en cohérence des secteurs de recrutement des écoles avec ceux des collèges ;
- répartition plus équitable sur le territoire clermontois des dispositifs destinés aux élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- répartition équitable des élèves exclus par conseil de discipline ;
- limitation des dérogations entrantes en direction des collèges les plus attractifs en jouant sur les capacités d'accueil ;
- amélioration de l'offre de formation ;
- création de « pôles d'attractivité » au sein des collèges les plus évités ;
- mise en œuvre d'actions pédagogiques et éducatives (parcours à thème) que pourrait structurer le nouveau cycle 3 (CM1, CM2 et 6<sup>e</sup>) en priorité sur les collèges évités.

À la suite de ce séminaire, un travail a été engagé par la direction académique du Puy-de-Dôme, le Conseil départemental et la municipalité

de Clermont-Ferrand qui a abouti à arrêter les premières mesures concrètes et réalistes d'aménagement de la sectorisation pour la rentrée scolaire 2017.

Ces mesures ont été présentées aux chefs d'établissement concernés et le seront en janvier aux représentants des parents des écoles et collèges concernés et du CDEN, aux organisations syndicales d'enseignants et, pour finir, au CDEN en février.

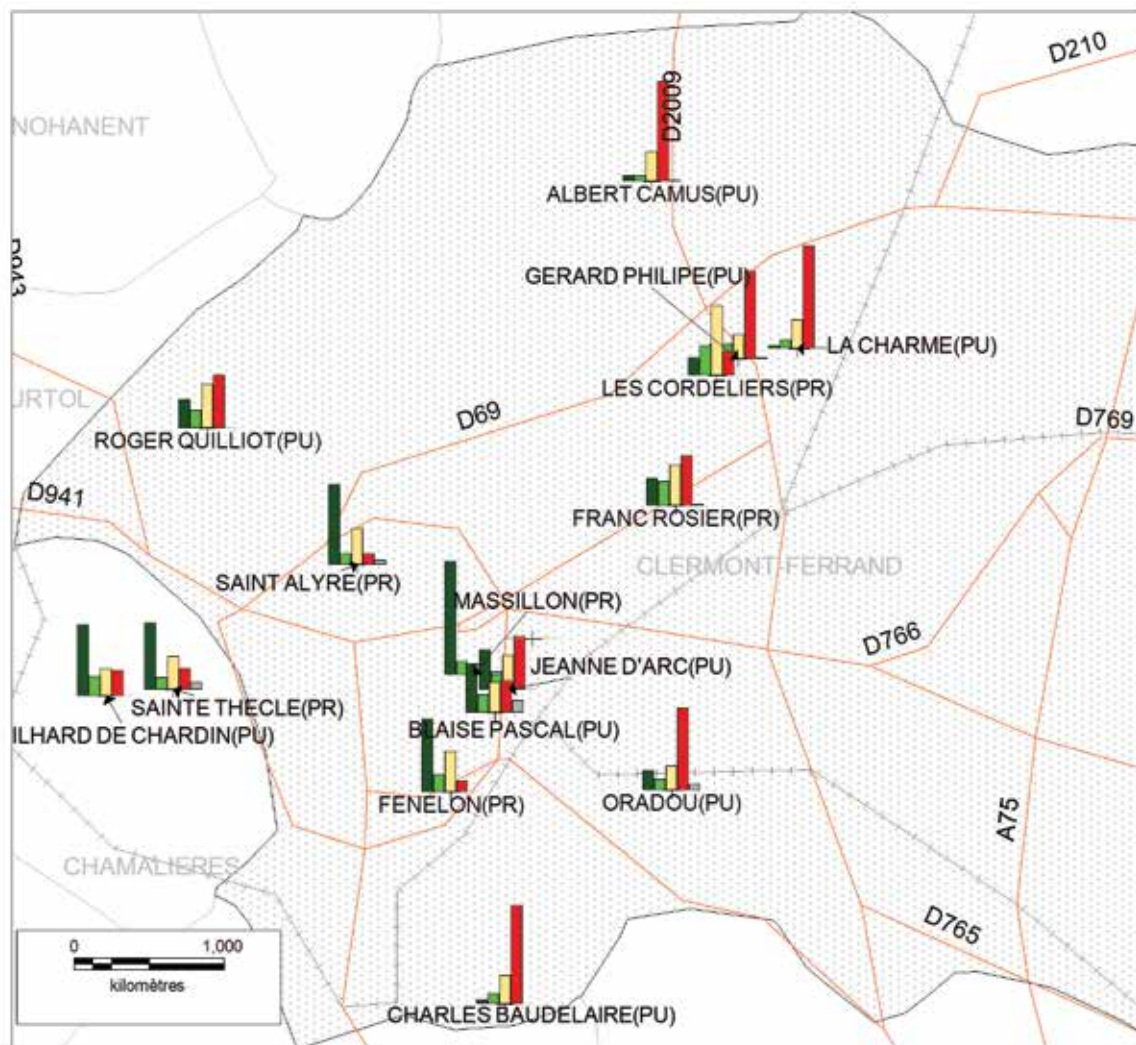
## OBJECTIFS ATTENDUS

---

Améliorer la mixité sociale (rééquilibrage des taux de PCS sur les collèges de la ville) et la liaison pédagogique « école-collège » (mise en cohérence des secteurs des écoles avec ceux des collèges lorsque cela est possible). Le Conseil départemental les présentera à son assemblée plénière au cours de sa session de mars.

## Collèges du territoire de Clermont-Ferrand - rentrée scolaire 2016-2017

Répartition des entrants en 6<sup>e</sup> hors Segpa selon la PCS du responsable



Source : APAE

### Légende :

- Limites de commune
- Réseau routier
- Réseau ferré
- Réseau hydrographique

### PCS du responsable

- Favorisé A
- favorisé B
- Moyen
- Défavorisé
- NR

## À LA RENTRÉE 2017

# Paris 18<sup>e</sup>, académie de Paris : création de deux secteurs multi-collèges

## 1<sup>ER</sup> SECTEUR : COLLÈGES CONCERNÉS

- Marie Curie
- Gérard Philippe

### SITUATION DU TERRITOIRE

Marie Curie : 26 % PCS+ et 27 % PCS défavorisées  
Gérard Philippe : 8 % PCS+ et 54 % PCS défavorisées

## 2<sup>E</sup> SECTEUR : COLLÈGES CONCERNÉS

- Hector Berlioz
- Antoine Coysevox

### SITUATION DU TERRITOIRE

Hector Berlioz : 6 % PCS+ et 46 % PCS défavorisées  
Antoine Coysevox : 44 % PCS+ et 13 % PCS défavorisées

## PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE DANS LES DEUX SECTEURS

L'Académie de Paris a soumis 12 projets à la mairie. Avec l'accord des maires d'arrondissement, 4 secteurs et 8 collèges ont été retenus pour engager des concertations locales. Le processus inclut des réunions de plusieurs types :

- concertation avec les équipes éducatives ;
- réunions avec la communauté éducative et ses représentants : élus, parents, directeurs d'école, équipes des collèges ;
- mise en place d'un comité de suivi (janvier 2017) chargé de :
  - 1) définir les modalités d'affectation des élèves ;
  - 2) travailler à l'évolution de l'offre de la formation en vue de son harmonisation entre les 2 collèges (contractualisation envisagée) ;
  - 3) bâtir une communication élargie ;
  - 4) envisager son éventuelle extension à la rentrée 2018.

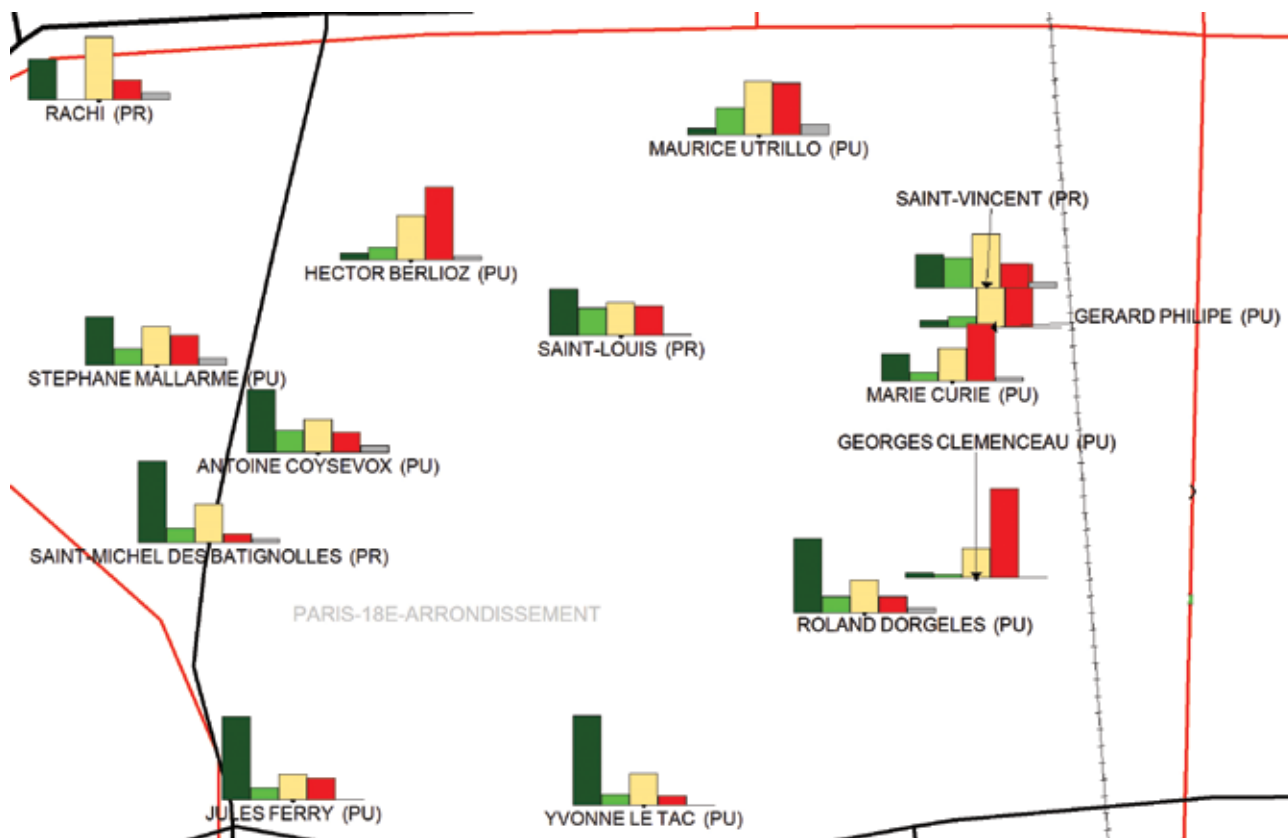
## OBJECTIFS ATTENDUS

Rééquilibrer les caractéristiques sociologiques des deux collèges.

# Agir pour la mixité sociale et scolaire au collège




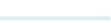
## Collèges du territoire de Paris 18<sup>e</sup> - rentrée scolaire 2016-2017

Répartition des entrants en 6<sup>e</sup> hors Segpa selon la PCS du responsable



Source : APAE

### Légende :

-  Limites de commune
-  Réseau routier
-  Réseau ferré
-  Réseau hydrographique

### PCS du responsable

-  Favorisé A
-  favorisé B
-  Moyen
-  Défavorisé
-  NR

## À LA RENTRÉE 2017

# Paris 19<sup>e</sup>, académie de Paris : création d'un secteur multi-collèges

## COLLÈGES CONCERNÉS

---

- Henri Bergson
- Édouard Pailleron

## SITUATION DU TERRITOIRE

---

Henri Bergson : 24 % PCS+ et 38 % PCS défavorisées  
Édouard Pailleron : 15 % PCS+ et 44 % PCS défavorisées

## ENTRÉE EN VIGUEUR

---

- Rentrée 2017

## PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE

---

L'Académie de Paris a soumis 12 projets à la mairie. Avec l'accord des maires d'arrondissement, 4 secteurs et 8 collèges ont

été retenus pour engager des concertations locales. Le processus inclut des réunions de plusieurs types :

- concertation avec les équipes éducatives ;
- réunions avec la communauté éducative et ses représentants : élus, parents, directeurs d'école, équipes des collèges ;
- mise en place d'un comité de suivi (janvier 2017) chargé de :

- 1) définir les modalités d'affectation des élèves ;
- 2) travailler à l'évolution de l'offre de la formation en vue de son harmonisation entre les 2 collèges (contractualisation envisagée) ;
- 3) bâtir une communication élargie ;
- 4) envisager son éventuelle extension à la rentrée 2018.

## OBJECTIFS ATTENDUS

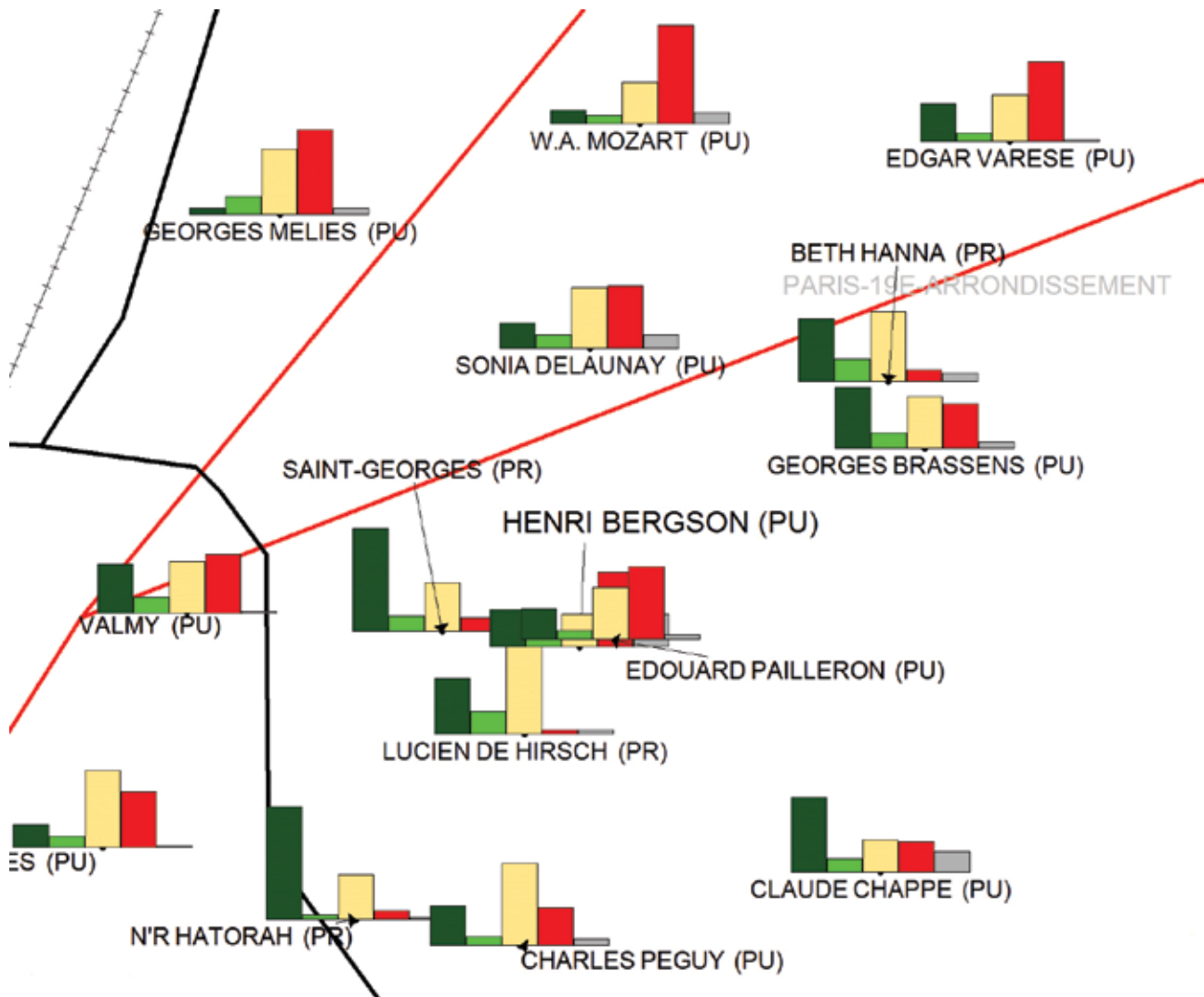
---

Profiter de la nécessité de réalimenter un collège en perte d'élèves pour y adjoindre un objectif de mixité sociale.

# Agir pour la mixité sociale et scolaire au collège

## Collèges du territoire de Paris 19<sup>e</sup> - rentrée scolaire 2016-2017

Répartition des entrants en 6<sup>e</sup> hors Segpa selon la PCS du responsable



Légende :

- Limites de commune
- Réseau routier
- Réseau ferré
- Réseau hydrographique

PCS du responsable

- Favorisé A
- favorisé B
- Moyen
- Défavorisé
- NR

Source : APAE

## À LA RENTRÉE 2017

# Paris 20<sup>e</sup>, académie de Paris : création d'un secteur multi-collèges

## COLLÈGES CONCERNÉS

---

- Hélène Boucher
- Maurice Ravel

## SITUATION DU TERRITOIRE

---

Hélène Boucher : 38 % PCS+ et 14 % PCS défavorisées

Maurice Ravel : 36 % PCS+ et 22 % PCS défavorisées

## ENTRÉE EN VIGUEUR

---

- Rentrée 2017

## PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE

---

L'Académie de Paris a soumis 12 projets à la mairie. Avec l'accord des maires d'arrondissement, 4 secteurs et 8 collèges ont

été retenus pour engager des concertations locales. Le processus inclut des réunions de plusieurs types :

- concertation avec les équipes éducatives ;
- réunions avec la communauté éducative et ses représentants : élus, parents, directeurs d'école, équipes des collèges ;
- mise en place d'un comité de suivi (janvier 2017) chargé de :

- 1) définir les modalités d'affectation des élèves ;
- 2) travailler à l'évolution de l'offre de la formation en vue de son harmonisation entre les 2 collèges (contractualisation envisagée) ;
- 3) bâtir une communication élargie.

## OBJECTIFS ATTENDUS

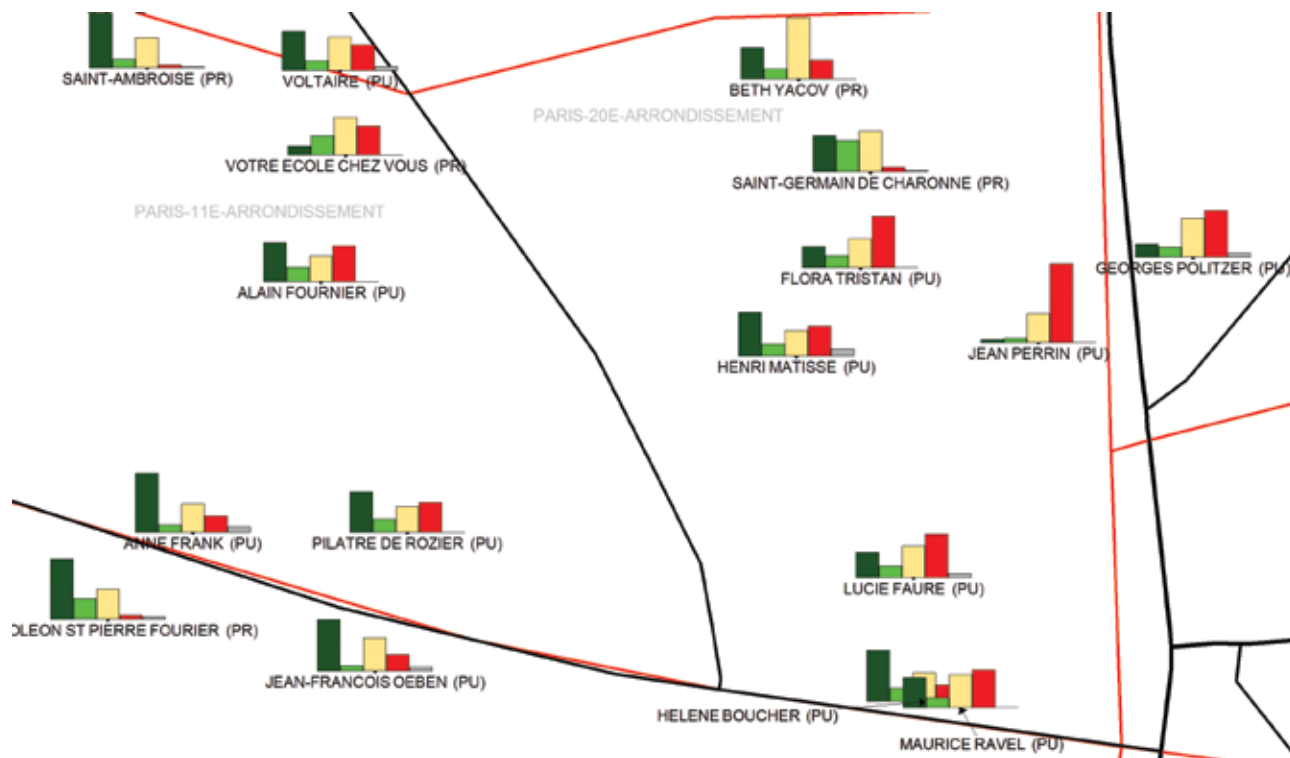
---

Conforter une mixité pour partie d'ores et déjà gagnée grâce à une opération importante de resectorisation.

# Agir pour la mixité sociale et scolaire au collège





## Collèges du territoire de Paris 20<sup>e</sup> - rentrée scolaire 2016-2017

Répartition des entrants en 6<sup>e</sup> hors Segpa selon la PCS du responsable



Source : APAE

### Légende :

-  Limites de commune
-  Réseau routier
-  Réseau ferré
-  Réseau hydrographique

### PCS du responsable

-  Favorisé A
-  favorisé B
-  Moyen
-  Défavorisé
-  NR



## « *Agir pour une mixité sociale et scolaire dans les collèges* »

Par **Yann Algan**, doyen de l'École d'affaires publiques de Sciences Po

Depuis 2015, le ministère de l'Éducation nationale s'est engagé dans une démarche expérimentale innovante reposant sur la concertation et la proposition des acteurs locaux pour agir sur la mixité sociale et scolaire dans les collèges. Une **évaluation scientifique et indépendante du dispositif** est menée par un ensemble de chercheurs travaillant en complémentarité sur des territoires distincts et des thématiques spécifiques. Parmi eux, une équipe d'économistes composée de Yann Algan, Elise Huillery et Axelle Charpentier est chargée d'évaluer l'impact de la mixité sociale à l'école sur les compétences scolaires et sociales des élèves.

« *Quels sont les bénéfices à attendre de mesures agissant en faveur de la mixité à l'école ? Promouvoir la mixité sociale répond à un objectif de lutte contre les inégalités et de cohésion sociale. La mixité est censée également développer l'ouverture d'esprit, le respect de l'autre et la coopération pour préparer les générations futures à un monde où les compétences sociales sont au moins aussi importantes que les savoirs.*

*Les écarts de réussite entre les élèves scolarisés dans des établissements plus ou moins favorisés sont documentés par de nombreuses études, mais celles-ci ne permettent pas de trancher sur les **bénéfices de la mixité à l'école**. La moindre performance scolaire des élèves scolarisés dans les établissements défavorisés est-elle causée par la ségrégation elle-même ? Les effets de la mixité sont-ils différenciés selon le niveau des élèves ?*

*Par ailleurs, quels sont les effets de la mixité sur les compétences sociales des élèves ? Les travaux d'économistes comme ceux du professeur Heckman (lauréat du prix Nobel d'économie en 2000) ont montré **le rôle des compétences non-cognitives et sociales dans le domaine des apprentissages scolaires et, à plus long terme, en matière d'insertion sociale et professionnelle**. Celles-ci englobent, par exemple, la motivation, la persévérance, la capacité à travailler en équipe, et les savoir-faire relationnels. La diversité sociale au collège est-elle une occasion unique pour développer ces compétences essentielles ?*

*Répondre à ces questions n'est pas chose aisée, notamment car l'environnement social en milieu scolaire n'est pas indépendant de l'environnement familial de l'élève. Les familles ne laissent pas le choix de l'école au seul hasard. Au sein d'une école, la répartition des élèves entre les classes peut également reposer sur une sélection particulière d'élèves à travers la formation de groupes de niveau, ou de choix d'options, par exemple. Idéalement, pour identifier l'effet causal de la mixité, il faudrait pouvoir observer et comparer la situation d'un élève scolarisé dans une école/classe avec une composition sociale très diverse avec la situation du même élève scolarisé dans une école/classe avec une composition plus homogène. Ce scénario contrefactuel ne peut bien entendu pas être observé, et les études actuelles sont encore parcellaires.*

# Agir pour la mixité sociale et scolaire au collège

La littérature scientifique internationale suggère que la mixité a un **effet positif plutôt modéré sur les performances scolaires des élèves**. Cet effet n'est pas **symétrique**. Les élèves les plus faibles scolairement ou venant de milieux défavorisés bénéficient de la présence dans leur classe d'élèves meilleurs ou venant de familles plus privilégiées ; par contre, ces derniers ne sont pas pénalisés du fait d'être scolarisés dans des classes avec des élèves moins bons et venant de milieux moins privilégiés. Néanmoins, **les études en question ne révèlent pas les effets de contexte scolaire** dans le cas où le choc sur la composition sociale de l'école serait important (en termes de changement de distribution s'agissant du niveau scolaire ou du milieu social). Il existe par ailleurs peu d'études quantitatives rigoureuses restituant des résultats portant sur des **données françaises**. Enfin, **les travaux recensés se concentrent souvent sur les résultats scolaires et mesurent des effets de relativement court terme. Ils ignorent ainsi le canal « non-cognitif »** par lequel les effets de pairs sont susceptibles de jouer – qu'il s'agisse par exemple des compétences sociales, des perceptions, des aspirations, ou du bien-être des élèves.

Cet état des lieux des connaissances a nourri le protocole d'évaluation de l'équipe de chercheurs de Sciences Po, qui se propose d'**observer tout au long de la scolarité au collège** les effets de la mixité sur le contexte scolaire et le développement des compétences cognitives et non-cognitives des élèves.

Deux grands axes structurent le protocole d'évaluation. Le premier objectif de la recherche est d'établir l'effet de la démarche sur la **composition sociale et scolaire** des établissements concernés par les modifications d'affectation des élèves. Des stratégies de contournement peuvent être déployées par certaines familles et venir annihiler les efforts en termes de mixité sociale.

Il convient donc de mesurer à quel point les pairs des élèves changent avec la mise en œuvre des expérimentations. L'évaluation de la composition sociale et scolaire sera également étendue aux établissements environnants susceptibles d'avoir été indirectement affectés par la démarche.

Le second objectif de la recherche est de mettre en évidence les effets de la mixité sur **les apprentissages des élèves, leurs compétences non-cognitives et sociales et leur bien-être d'élève**. Les indicateurs de résultat incluront notamment les comportements des élèves (vie scolaire), le climat scolaire ressenti, l'identification des groupes de pairs à l'école et en dehors de l'école, les attitudes des élèves face à la différence sociale/scolaire, la perception du mérite, leur ambition et leur estime de soi, etc. Le suivi des élèves se fera jusqu'à la fin du cycle secondaire inférieur afin d'évaluer également l'impact de la démarche sur la réussite au brevet et l'orientation des élèves au lycée.

Pour ce faire, les chercheurs proposent de comparer les établissements qui sont engagés dans la démarche en faveur de la mixité sociale avec des établissements semblables qui ne sont pas engagés dans cette démarche. Cette comparaison permet d'identifier les bénéfices de la mixité dans les collèges dès lors que les collèges engagés et les collèges non-engagés sont comparables au départ, c'est-à-dire avant la mise en œuvre des actions en faveur de la mixité sociale.

L'équipe de recherche s'appuiera sur son **expertise dans le champ de l'éducation et des compétences non-cognitives** et sa connaissance fine des contraintes liées à l'organisation d'enquêtes de grande ampleur en milieu scolaire. Comme tout travail statistique, la précision est un paramètre essentiel de l'évaluation, car elle détermine la capacité de l'évaluation à détecter des effets quand ceux-ci existent. **L'inclusion du plus grand nombre de territoires expérimentaux** (une quarantaine) est donc un prérequis indispensable à la réussite de l'étude. >>

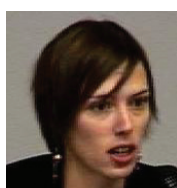
## Biographies des scientifiques



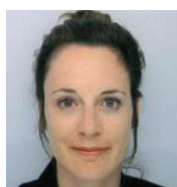
**Yann Algan** est le doyen de l'École d'affaires publiques de Sciences Po mais également professeur d'économie à Sciences Po. Ses recherches portent sur l'économie numérique et collaborative et l'action publique 3.0 et mettent l'accent sur le capital social, le bien-être et l'évaluation des politiques publiques, en particulier dans le domaine de l'éducation et de l'emploi. En 2009, il a reçu le prix du meilleur jeune économiste français. Ses livres portant sur la confiance et la société française ont reçu les prix du meilleur essai (LIRE) en 2007 et du meilleur livre d'économie en 2008 (*La société de défiance*, éditions rue d'Ulm), et le prix lycéen du meilleur livre d'économie en 2012 (*La fabrique de la défiance*, Albin Michel). Il a reçu deux bourses ERC de recherche européenne, est membre de l'Institut universitaire de France, *Senior Editor* de la revue *Economic Policy*, et correspondant pour le Conseil d'analyse économique.



**Choukri Ben Ayed** est professeur de sociologie à l'université de Limoges et chercheur au Gresco (Groupe de recherches et d'études sociologiques du Centre-Ouest). Ses travaux portent sur les inégalités scolaires, les ségrégations scolaires, les transformations des politiques éducatives et le rapport à l'École des classes populaires. Il a participé à différents programmes de recherche nationaux ou européens consacrés aux relations famille-École, aux politiques d'éducation prioritaire, aux inégalités socio-spatiales d'éducation et aux effets de l'assouplissement de la carte scolaire.



**Joanie Cayouette-Remblière** est docteure en sociologie, membre du Laboratoire de sociologie quantitative (Crest) et du Centre Maurice Halbwachs (ENS/EHESS), chercheuse à l'Institut national d'études démographiques. Ses travaux portent sur la formation des inégalités sociales des parcours scolaires, les inégalités de progression en fonction de l'origine sociale ou encore les inégalités de réussite et d'orientation scolaires.



**Axelle Charpentier** a été la responsable des évaluations au Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ). Elle participe depuis 2010 à des expérimentations sociales permettant de mesurer les effets de programmes et de dispositifs d'action publique dans le champ de l'éducation. Depuis 2016, elle coordonne, au sein du département d'économie de Sciences Po, le projet de recherche SOWELL (« Préférences sociales, Bien-être et Politiques publiques ») de Yann Algan.

# Agir pour la mixité sociale et scolaire au collège



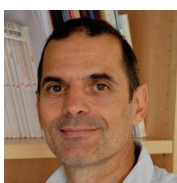
**Julien Grenet** est chercheur au CNRS et à l'École d'économie de Paris, directeur adjoint de l'Institut des politiques publiques. Spécialiste de l'économie de l'éducation, il a publié plusieurs études consacrées aux rendements de l'éducation, aux politiques de choix scolaire et à l'impact des aides financières sur la réussite des étudiants dans l'enseignement supérieur.



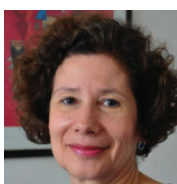
**Élise Huillery** est professeure d'économie à l'université Paris-Dauphine. Ses recherches portent sur les déterminants de la pauvreté et des inégalités, et notamment leur lien avec l'éducation et la santé, et sur les politiques publiques permettant de les réduire. En étroite collaboration avec les pouvoirs publics de nombreux pays, ses travaux ont pour objectif d'évaluer l'impact de politiques sociales dans les domaines de l'emploi, la santé et l'éducation, à destination des publics défavorisés. Élise Huillery est chercheuse affiliée au laboratoire J-PAL (Abdul Latif Jameel Poverty Action Lab), au Liepp (Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques) et à l'EUDN (European Development Network). Elle est également membre du Conseil d'analyse économique depuis 2016. En 2014, elle a été nommée pour le prix du meilleur jeune économiste.



**Pierre Merle** est sociologue et professeur d'université à l'Espe de Bretagne et à l'université européenne de Bretagne. Spécialiste des questions scolaires, ses principales recherches portent sur la démocratisation de l'enseignement en France, les relations maîtres-élèves, les pratiques d'évaluation, les droits des élèves, la violence scolaire, la ségrégation sociale inter-établissements, la laïcité et la réforme des zones d'éducation prioritaire. La question des inégalités scolaires, indissociables des inégalités sociales, est un des fils rouges de ses travaux.



**Marco Oberti** est professeur des universités en sociologie et dirige l'Observatoire sociologique du changement (OSC) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Ses travaux les plus récents portent sur les classes sociales et les inégalités urbaines et scolaires, abordées sous l'angle de la ségrégation. Il travaille également sur les formes de « requalification scolaire » dans les banlieues populaires et plus largement sur les programmes « d'ouverture sociale » dans l'éducation.



**Agnès Van Zanten** est directrice de recherche au CNRS, travaille à l'Observatoire sociologique du changement et enseigne dans le master politiques et sociétés comparées de l'Institut d'études politiques de Paris. Elle s'intéresse à la sociologie de l'éducation et plus particulièrement aux politiques et aux dynamiques éducatives locales. Elle travaille sur la construction des inégalités et des ségrégations scolaires, le rapport des différentes classes sociales à la scolarisation, les dynamiques internes et externes des établissements d'enseignement, la discrimination positive en éducation.

[education.gouv.fr/mixite-sociale-dans-les-colleges](https://education.gouv.fr/mixite-sociale-dans-les-colleges)

**Contact presse**

01 55 55 30 10

[spresse@education.gouv.fr](mailto:spresse@education.gouv.fr)

